



NÎMES

PARC JARDIN DE LA FONTAINE

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
AVANT-PROPOS	5
PRÉAMBULE	6
1. PRESENTATION GÉNÉRALE.....	8
1.1. PRÉSENTATION	9
1.2. ORGANISATION FRANCE	10
1.3. NOS METIERS.....	11
1.4. NOTRE HISTOIRE.....	12
1.5. NOTRE RAISON D'ETRE	14
1.6. NOS ENGAGEMENTS RSE	15
2. CRISE SANITAIRE	23
2.1. PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE	25
2.2. PLAN DE RELANCE.....	27
3. LE CONTRAT	30
3.1. FICHE D'IDENTITE.....	31
4. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION	33
4.1. DESCRIPTIF	34
4.2. TARIFICATION	35
4.3. FAITS MARQUANTS	42
5. MAINTENANCE ET TRAVAUX.....	43
5.1. EQUIPEMENTS.....	44
5.2. CONTROLES REGLEMENTAIRES	45
5.3. TRAVAUX	46
5.4. ACCESSIBILITE PMR.....	47
5.5. SURVEILLANCE.....	48
5.6. PROPRETE	49

6. ORGANISATION ET MOYENS D'EXPLOITATION	50
6.1. L'ORGANISATION LOCALE.....	51
6.2. FORMATION DE NOS COLLABORATEURS.....	52
6.3. SERVICE DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE.....	53
6.4. LA BOUTIQUE.....	54
6.5. SERVICE RELATION CLIENTS.....	55
6.6. CONTROLES QUALITÉ.....	56
6.7. LES SERVICES.....	57
7. ANALYSES.....	59
7.1. FREQUENTATION	60
7.2. RECETTES.....	65
8. BILAN FINANCIER.....	68
8.1. PATRIMOINE DE DELEGATION.....	69
8.2. COMPTE DE RESULTAT.....	70
9. ANNEXES.....	72
9.2. ANNEXES.....	73

AVANT-PROPOS

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions de l'article 33 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession publié au Journal Officiel du 2 février 2016. Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers.

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journalièrement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexe.

PRÉAMBULE

Ces dernières décennies ont été marquées par la prise de conscience de problématiques environnementales à l'échelle mondiale et notamment dans les pays occidentaux.

La crise sanitaire du Coronavirus traversée depuis le début de l'année 2020 ne fera, à terme, qu'accélérer cette prise de conscience et modifier de manière profonde et durable le domaine de la mobilité, notamment autour du site Jardin de la Fontaine. Les modèles que nous connaissons aujourd'hui s'effacent peu à peu, afin de laisser place à un nouveau paysage.

Leader du stationnement, INDIGO participe activement à l'évolution du stationnement et souhaite s'intégrer durablement dans ce nouveau paysage urbain. En particulier, nous accompagnons depuis de nombreuses années la Ville de Nîmes et nous restons plus que jamais force de proposition en matière de stationnement.

Mise en perspective sur les faits marquants en 2021 pour la concession concernée de la ville de Nîmes.







1.

PRESENTATION GÉNÉRALE

1.1. PRÉSENTATION

Leader mondial du stationnement et de la mobilité individuelle, au service des Smart Cities de demain. Les activités du Groupe rassemblent plusieurs métiers : les parcs en ouvrage et les services associés, la voirie, la mobilité individuelle, le digital.

INDIGO construit, finance et exploite des solutions de stationnement personnalisées et toujours plus intelligentes qui favorisent un parcours client plus intégré, plus fluide, plus facile.



Indigo Group a construit son histoire autour de la mobilité. Sans stationnement, pas de mobilité... Et sans mobilité, pas de développement possible des villes !

Nous investissons fortement dans le développement de nouveaux services de mobilité individuelle et de digitalisation, que nous déployons ensuite dans nos parcs et en voirie, en France et à l'international.

Notre implantation sur plusieurs continents nous permet de tester l'adaptabilité de nos innovations et de les enrichir par l'expérience acquise sur le terrain.



SERGE CLÉMENTE, PRÉSIDENT D'INDIGO GROUP

5 570
parkings dans
le monde

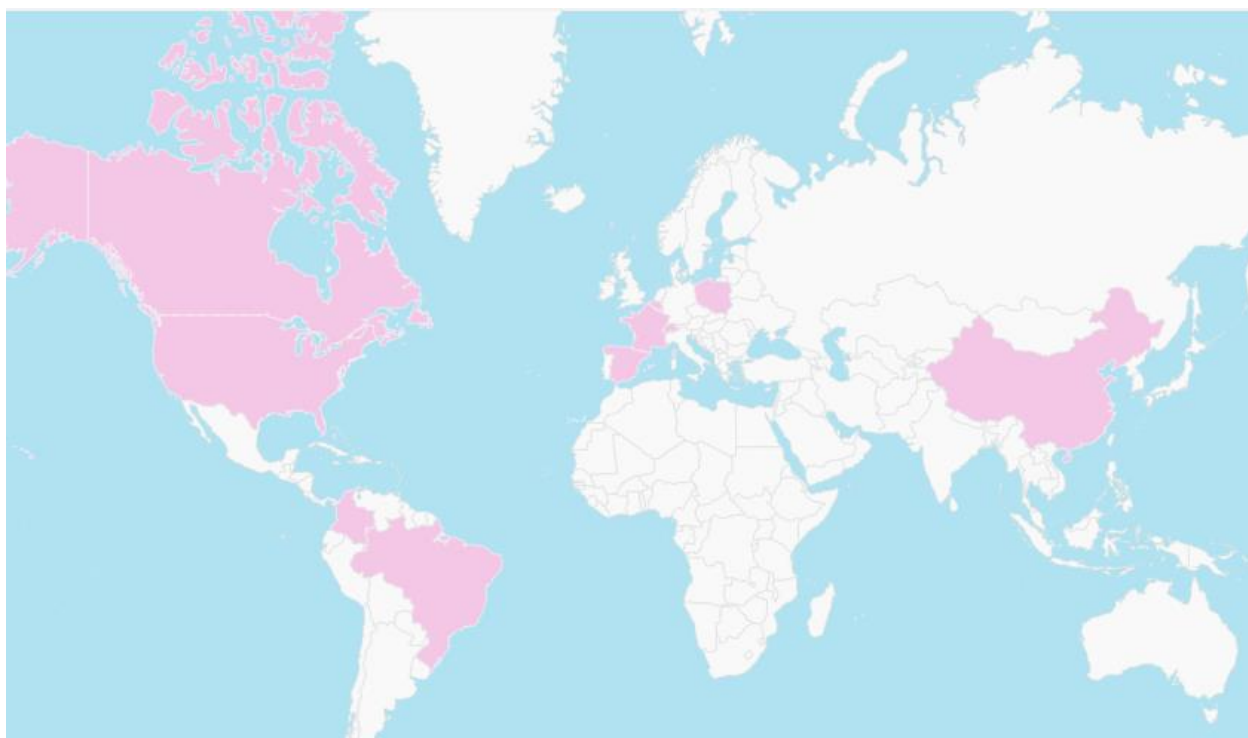
+750
villes

2,4M
de places de
stationnement gérées

2 100 km
de voirie urbaine
gérée

11
pays

14 500
collaborateurs



1.2. ORGANISATION FRANCE

La direction d'INDIGO a choisi la mise en place d'une organisation décentralisée.

Indigo est le seul exploitant de parkings à pouvoir rapprocher le pouvoir de décision au plus près du terrain et des réalités locales si importantes en matière de stationnement. Cette organisation permet d'avoir une réactivité optimale en accord avec les attentes des usagers, de ses clients amont et des différents interlocuteurs.



Serge CLEMENTE
Président



Sébastien FRAISSE
Directeur Général France



Vincent Miller
Directeur Adjoint France



Pierre BONNABAUD
Directeur Régional Sud Est

Pierre BONNABAUD, Directeur régional de la région Sud Est dans le périmètre duquel se situe la ville de Nîmes.

1.3. NOS METIERS



Véritable expert du modèle concessif, ce sont nos 50 ans d'expérience, notre capacité d'investissement et notre ingénierie recette que nous mettons au service de la construction de nouveaux ouvrages et de leur exploitation. Nos équipes sont impliquées sur toutes les phases des projets et il leur tient à cœur de proposer le meilleur service possible pour répondre aux demandes de nos clients et répondre aux besoins des usagers.

SÉBASTIEN FRAISSE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EN CHARGE DE LA FRANCE



CONCEVOIR, CONSTRUIRE, FINANCER ET EXPLOITER

Depuis plus de 50 ans, Indigo met en œuvre sa vision du stationnement en ouvrage au service des villes et de la mobilité urbaine. Expert mondial du modèle concessif, Indigo investit dans des parcs modernes, accueillants, offrant des services intelligents et digitalisés, pour faciliter le parcours client et la mobilité en ville.

PROPOSER DES SOLUTIONS DE MOBILITES



Faciliter les déplacements dans les centres villes est au cœur de nos préoccupations. Pour répondre aux besoins de chacun et aux enjeux des collectivités, nous développons de nouvelles solutions de mobilité individuelles complémentaires, simples d'utilisation et écologiques. Avec sa nouvelle entité Mobilité et Solutions Digitales, Indigo imagine ainsi des offres innovantes et complémentaires mises en œuvre dans les grandes villes du monde, à l'image du nouveau service de vélos et de scooters en libre-service sans station INDIGO® Weel.

DEVELOPPER DES SOLUTIONS DIGITALES

Pour valoriser ses services de stationnement et mobilité, le groupe Indigo inclut pleinement le digital et la logique de Maas (Mobility As A Service) dans sa stratégie globale pour répondre aux besoins actuels et futurs des villes et leurs habitants. Pleinement conscients des enjeux d'accroissement de la population, d'écologie et de congestion de trafic, nous nous positionnons comme véritable acteur et facilitateur de ces changements en proposant des services digitalisés qui révolutionnent le quotidien des usagers.

EXPERT DU STATIONNEMENT EN VOIRIE

Nous conseillons et accompagnons les collectivités dans la gestion de leur stationnement sur voirie en proposant des services et des outils sur-mesure, adaptés à leurs stratégies de mobilité. Contrôle, maintenance, collecte, conseil, accueil des riverains... Nous apportons notre savoir-faire et notre expertise pour répondre aux enjeux de fluidification et dynamisation des centres ville en facilitant la mobilité des usagers. INDIGO crée STREETEO, la marque dédiée au contrôle et à la verbalisation du stationnement en voirie.



1.4. NOTRE HISTOIRE

1960-2000 : ORGANISER LE STATIONNEMENT

Face à la nécessité de stationnement grandissante dans les villes, Indigo à l'époque GTM, inaugure en 1964 son premier parc de stationnement en modèle concessif, sous l'esplanade des Invalides, suivi de Georges V et de Malesherbes-Anjou. Paris devient le laboratoire des innovations d'Indigo. Avec le développement du stationnement en ouvrage et en voirie, le système de péage s'automatise et le paiement se dématérialise grâce à l'arrivée de la carte bleue. GTM et Sogeparc exportent leur savoir-faire à l'international.

2001-2004 : OFFRIR PLUS QU'UNE PLACE DE STATIONNEMENT

Le parking n'est plus un lieu à usage unique mais devient un espace de services. Services de mobilité, prêt de parapluies, de vélos, de cabas, le parking du XXI^e siècle prend forme et se veut un maillon de la mobilité urbaine. En 2001 GTM & Sogeparc fusionnent pour donner naissance à VINCI Park qui s'appuie sur les fondamentaux (qualité, sécurité, accueil) pour séduire les utilisateurs.

2015-2019 : L'ÈRE DU DIGITAL ET LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES

En 2015, VINCI Park devient INDIGO et se positionne comme un acteur clé du stationnement et de la mobilité individuelle, avec de nouvelles offres digitales et de mobilité douce.

L'expérience client évolue vers plus de liberté, plus de choix et plus de personnalisation. Pour répondre à ces nouvelles attentes, Indigo lance OPnGO, une application qui offre à l'automobiliste une expérience de stationnement complète permettant de trouver et réserver la meilleure place au meilleur prix. Ce nouveau service fluidifie et facilite le parcours utilisateurs grâce à la reconnaissance de plaques d'immatriculation en ouvrage et le paiement du stationnement en voirie depuis l'application.

En 2017, pour répondre aux enjeux d'urbanisation croissante et de l'évolution des usages, INDIGO déploie en France INDIGO Weel, un service de vélos et de scooters électriques partagés. En parallèle, l'entreprise devient actionnaire majoritaire de Smovengo, un groupement d'acteurs de la mobilité qui gagne l'appel d'offre pour opérer les Vélib's parisiens. En 2018, Smovengo lance la nouvelle offre Vélib' 2 avec un périmètre d'exploitation élargi.

DEPUIS 2020 : ACTEUR DE LA VILLE DE DEMAIN



Le 28 février 2020, INDIGO présente avec l'architecte Dominique Perrault devant plus de 80 journalistes, élus et urbanistes le Parking du Futur, une nouvelle vision des ouvrages et de leur intégration dans la ville de demain, fruit de plus d'un an de partenariat. Comment étendre les possibilités que le sous-sol peut offrir ? Comment proposer plus de mobilité et de services aux usagers ? Comment faciliter la logistique urbaine ou encore alimenter la ville durable ? Le parking du futur propose un véritable programme de solutions concrètes à mettre en œuvre dans les ouvrages INDIGO.

Enfin, cette nouvelle ère s'ouvre sous le signe du développement durable. Véritable acteur à impact positif dans les villes et les territoires, INDIGO s'engage dans une stratégie Climat à horizon 2025.

Pour répondre aux besoins et usages qui évoluent et fort de son expertise en conception d'ouvrages, le groupe INDIGO propose une nouvelle vision du parking du futur. Investir l'espace souterrain, le penser différemment pour prendre en compte les attentes d'aujourd'hui et anticiper les changements à venir font partie de nos réflexions. Les parkings souterrains permettent d'intensifier les activités urbaines tout en protégeant l'intégralité du tissu urbain. Il nous semble en effet naturel d'étendre les possibilités que le sous-sol peut offrir en adressant ces enjeux clés :

Intégrer les sous-sols dans la vie urbaine et améliorer la vie quotidienne des habitants des villes qui se densifient en connectant le parking au transport.

Offrir plus de mobilité et de services aux usagers et ainsi proposer un parcours client plus fluide et digitalisé et des services entièrement interconnecté avec leur environnement, agissant comme une extension de la ville au-dessus.

Répondre aux besoins de la ville intelligente et de la ville durable en facilitant la logistique urbaine ou encore alimenter la ville durable par l'énergie produite grâce à l'inertie thermique des espaces souterrains.

Une réflexion menée en partenariat avec Dominique Perrault Architecture, spécialiste de l'architecture souterraine.

Indigo a souhaité s'entourer du meilleur partenaire, Dominique Perrault et son cabinet d'architectes internationaux : DPA. Inventeur du concept « groundscape » (contraction de « ground », le sol et « landscape », paysage).



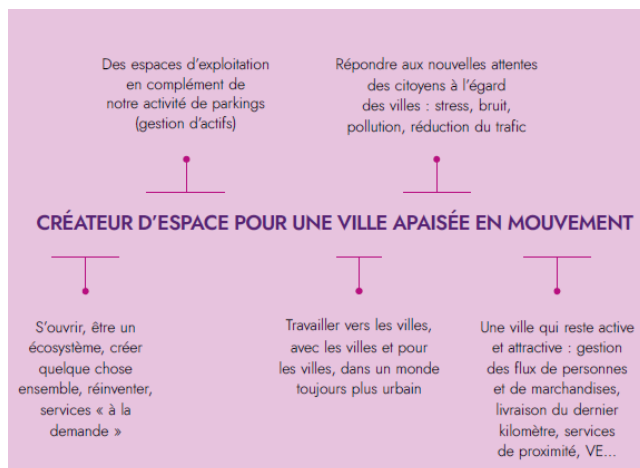
1.5. NOTRE RAISON D'ÊTRE

Face à l'évolution des attentes de nos parties prenantes, de nos collaborateurs, des citoyens, de nos clients collectivités locales ou privés, notre Groupe doit s'interroger pour savoir quel rôle il souhaite jouer dans son environnement, aujourd'hui et demain. C'est l'objet de notre démarche et de la création de notre raison d'être : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ». Cette raison d'être du Groupe INDIGO guide l'action de nos collaborateurs au quotidien et transforme la vision stratégique de l'entreprise sur le long terme.

La

des

du



ville de demain aura pour enjeu de libérer sa voirie pour créer des espaces partagés entre les différentes mobilités (piétons, vélos, livraisons, etc.), des espaces verts et lieux de convivialité, tels que les terrasses de café. La logistique du dernier kilomètre doit s'enrichir pour donner une réalité tangible à la ville quart d'heure.

Nous nous trouvons face à des besoins inédits auxquels nous devons répondre par notre capacité d'innovation. Et notre raison d'être adresse ces enjeux : « Créateur d'espace pour une ville apaisée en

mouvement ». Elle nous ouvre la voie vers ce qui incarne, selon nous, une ville d'avenir, apaisée, plus fluide, plus respectueuse, et plus inclusive. Pour cela, nos parkings en centre-ville, nos infrastructures, nos services offrent des lieux et des temps de vie enrichis, en devenant des emplacements de recharge de véhicules électriques, des espaces culturels, ou même événementiels. Nous pouvons tout imaginer et tout concevoir pour apporter à nos clients et leurs usagers des réponses satisfaisantes à leurs besoins.

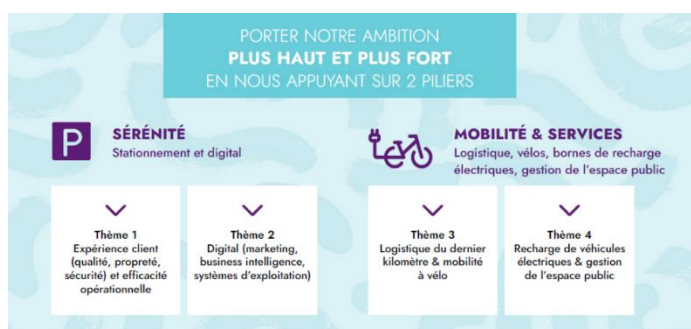
Elle affirme notre capacité à nous ouvrir pour constituer un écosystème autour de notre groupe, à nous réinventer en créant des services « à la demande ». Nos espaces d'exploitation, au-delà des parkings, conservent leur place centrale au sein de notre activité de gestion d'actifs. Les villes sont notre terrain d'action : nous travaillons vers les villes, avec les villes et pour les villes.

Dans ces espaces urbains, nous voulons répondre aux attentes des citoyens : réduction du stress, du bruit, de la pollution, du trafic, etc. Et parce que les mouvements s'accroissent et se multiplient, nous déployons des solutions innovantes de gestion des flux de personnes et de marchandises : livraison du dernier kilomètre, services de proximité, véhicules électriques, etc.

De nombreux parkings INDIGO ont déjà fait l'objet de transformation pour y intégrer certains nouveaux usages liés à la logistique urbaine.

Situés en cœur de ville avec des espaces propices au stockage et aux flux de circulation, la localisation et configuration de nos parcs de stationnements sont des atouts-clés dans le développement de nouveaux services de logistique du dernier kilomètre.

Des partenariats ont ainsi vu le jour avec des opérateurs permettant sur la livraison de produits frais en ville aux particuliers, la mise à disposition en plein centre-ville de matériels à des professionnels de la construction, ou encore du stockage.



1.6. NOS ENGAGEMENTS RSE

INDIGO a adopté un plan stratégique pour renforcer ses engagements RSE sur la période 2021-2024 comprenant des actions vis-à-vis de nos collaborateurs et sur des volets sociétaux et environnementaux.

Notre thématique d'engagement en 2021 était : « Tous INDIGO, tous engagés ! » Engagé à la fois envers nos collaborateurs, mais aussi pour les causes qui s'étendent au-delà du groupe INDIGO et qui s'incarnent dans les associations que nous soutenons, au cœur de nos territoires.

Nos actions pour l'environnement :

De grands engagements corporate ont été actés : un Plan climat, l'adhésion au programme international des nations unies Global Compact et la création d'une Fondation d'entreprise.

Notre but est de minimiser nos impacts environnementaux en réduisant nos consommations d'énergie, notamment dans les ouvrages, et en mettant en œuvre des technologies et des solutions permettant de diminuer les émissions de nos clients tout en leur facilitant l'accès à des mobilités individuelles non-consommatrices d'énergie fossile. Par exemple grâce au développement des mobilités douces et à l'accueil des véhicules électriques.

Focus sur GO for Climate, notre plan climat d'entreprise

Afin de communiquer sur ses engagements en faveur de l'environnement et présenter son plan d'entreprise « GO for Climate », INDIGO lance une campagne interne et externe et affiche ses ambitions de neutralité carbone à horizon 2025.

INDIGO Group s'engage fortement pour l'environnement, en partant du cadre des Accords de Paris et du concept de neutralité carbone.

Dès 2025, nous visons la neutralité carbone de ce sur quoi nous avons une directe :

- Sur nos émissions directes correspondant aux énergies fossiles consommées dans le cadre de nos opérations (véhicules de services, chauffage...)
- Sur nos émissions énergétiques passant par l'achat d'électricité, le plus gros poste étant l'éclairage de nos parkings.

Ensuite, nous avons pour ambition de contrôler tout ce que l'on peut émettre indirectement : nos achats opérationnels, nos investissements, nos déplacements professionnels et domicile-travail, les émissions de nos clients au sein des parcs, etc.



prise



Nos actions pour nos collaborateurs :

Nous portons également une attention particulière au respect des droits de l'Homme. Pour cela, INDIGO s'engage à :

- Respecter, voire dépasser, dans la mesure du possible, les réglementations internationales et locales applicables en matière de Santé et de Sécurité.
- Identifier et prévenir tout risque potentiel pour les salariés, grâce à des formations de prévention et la mise en place d'équipement sûrs.
- Favoriser la mixité, par le biais d'un accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (note de 90/100) et la non-discrimination, grâce à une politique des ressources humaines équitable.
- Favoriser l'accès au développement des compétences, à l'employabilité et à la promotion de tous ses collaborateurs, sans aucune distinction.
- Sensibiliser nos collaborateurs sur le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail. En 2021, nous avons mis en place des moyens de prévention et d'alerte à disposition de nos collaborateurs.
- Sensibiliser ses collaborateurs sur le handicap au travail. Le but est de montrer que chacun a sa place au sein de l'entreprise et que la diversité d'une équipe stimule sa créativité et son innovation. De plus, nous accompagnons les travailleurs en situation d'handicap tout au long de leur parcours professionnel. Pour cela, INDIGO est accompagné et conseillé par l'AGEFIPH afin d'aménager le poste du travailleur en fonction de son handicap pour permettre à tous de s'épanouir au travail.

Nos actions pour la société :

INDIGO est **un acteur mondial à l'ancrage local**, qui contribue directement à la dynamique économique en favorisant l'emploi dans plus de 750 villes où le Groupe est présent.

Nos actions s'articulent autour du développement urbain et visent à dynamiser nos territoires par notre présence et par nos participations aux actions locales.

Pour cela, nos actions sont :

- D'utiliser la voirie à des fins plus utiles et revitaliser les centres-villes
- De créer de nouvelles infrastructures pour nos clients et pour une ville apaisée (partage et covoiturage, consigne et services, espaces réaménagés...)
- De développer les services et la logistique du dernier kilomètre

Des engagements RSE reconnus :

Nous pensons qu'il ne peut y avoir de croissance durable sans éthique claire et concrète. Cette conviction est incarnée par un socle de valeurs communes et des outils d'alerte performants : toutes nos activités reposent ainsi sur des pratiques transparentes, régies par un Code de Conduite rigoureux partagé par tous, dans tous les pays où nous exerçons. Nous encourageons également la mise en œuvre de ces hauts standards d'intégrité dans les co-entreprises et entités du Groupe.

INDIGO et sa maison mère INFRA PARK s'est engagé depuis quelques années dans une démarche volontariste sur les thématiques du développement durable. INDIGO a fait le choix de faire réaliser notation extra financière par l'agence indépendante VIGEO Eiris, qui évalue suivant 16 critères correspondant au secteur d'activité, dont 3 dédiés à l'environnement.

INDIGO Group s'est vu attribuer en juillet 2021 par l'agence de notation extra-financière VIGEO EIRIS la note de 66/100, positionnant ainsi le Groupe au 44ème rang mondial sur un panel de 4 903 groupes évalués. Pour mémoire, le précédent score de mars 2020 était de 66/100.

Indigo Group FR0012236669

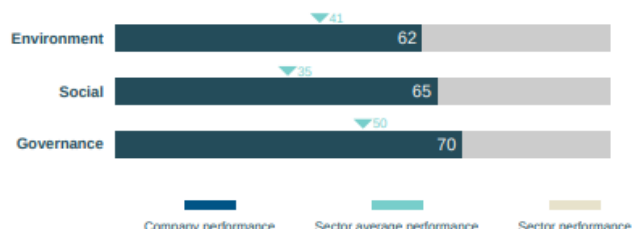
ESG Profile — Last Update — Jul 2021
Sector : Business Support Services



ESG OVERALL SCORE



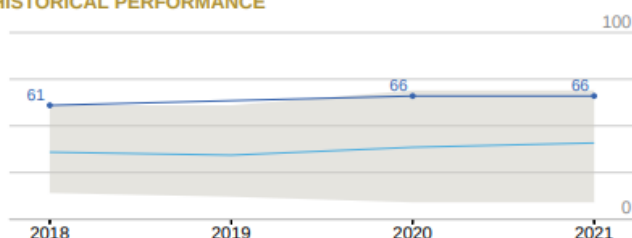
ESG PERFORMANCE (/100)



RELATIVE PERFORMANCE

Rank in Sector	3/103
Rank in Region	62/1627
Rank in Universe	66/4963
Company Reporting Rate	95%
Sector Average Reporting Rate	73%
High severity controversies	No

HISTORICAL PERFORMANCE



L'agence GRESB (agence de notation extra-financière dédiée aux gestionnaires d'actifs immobiliers et d'infrastructures).

Note de 78, en évolution de +11 points par rapport à la note de 67 de 2020.

Au niveau des entreprise évaluées, nous passons du 186^{ème} rang mondial sur 406 entreprises évaluées en 2020 au 260^{ème} rang sur 549 entreprises en 2021, soit une perte de 74 places pour +143 nouveaux entrants.

Pour le « Management score », qui englobe la gouvernance, la stratégie, le reporting et les politiques RSE, Indigo passe de la 107^{ème} place sur 417 entreprises en 2020 au 10^{ème} rang sur 556 entreprises, soit un gain de 97 places pour + 139 nouveaux évalués

Enfin, dans la catégorie des « Car Park », nous maintenons notre 2^{ème} place pour une entreprise supplémentaire évaluée (Interparking, dont c'était la première participation).

Les 6 autres sociétés de parking évaluées : Urbis Park Infrastructure, Empark (Espagne), Interparking (Belgique), et 3 sociétés américaines, Millennium Parking Garages, Parking Garages et Twin Parking Holdings.

Indigo Group
Indigo Group



Rankings

Guidance



LES PRINCIPAUX ENJEUX D'INDIGO

Indigo développe en faveur de tous ses salariés une politique sociale, de santé et de sécurité.

Parce que le parking se doit aussi d'être bien intégré dans la société, Indigo s'engage par ailleurs dans l'accompagnement et la réinsertion de personnes en difficultés, en errance ou soumises à l'exclusion sociale.

UN SOCLE DE VALEURS PARTAGÉES

qui guident notre activité au quotidien

» Respect

» Responsabilité

» Solidarité

1.6.1.1. CAMPUS INDIGO

Pour assurer la meilleure qualité de service à ses clients, Indigo a créé, en 2004, une école de formation interne dédiée aux métiers du stationnement. Cet engagement répond à une logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle. Il concerne des métiers aussi variés que l'exploitation, la sécurité, la relation client ou la gestion du conflit. Sous forme de parcours personnalisés et en fonction des motivations et des possibilités d'évolution, près de 15 000 heures de formation ont ainsi été dispensées en 2021.

Le Campus Indigo est le premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement.

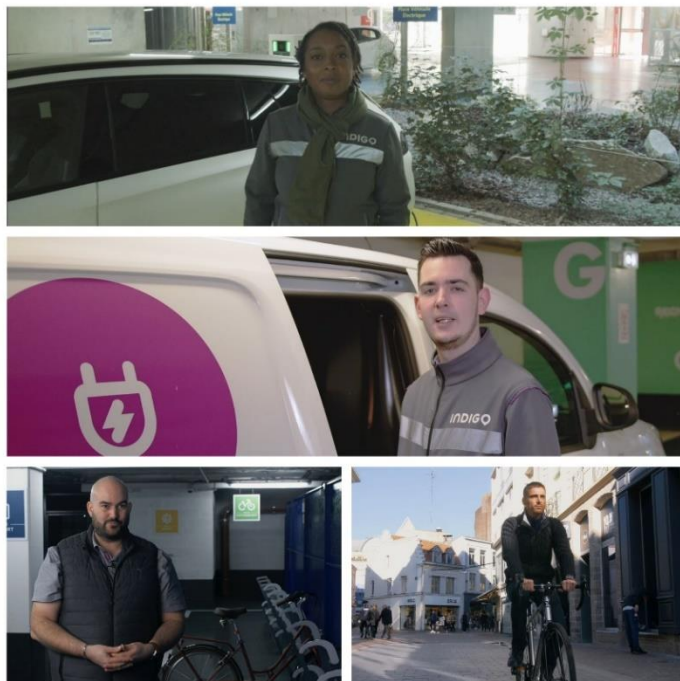
Baromètre formation Campus INDIGO

Présentiel + Classe virtuelle + E-learning



1.6.1.2. LA VALORISATION DES HOMMES ET DES METIERS

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômante alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement. Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.



Afin de valoriser nos équipes et les métiers du stationnement, nous réalisons une série de portraits représentatifs de nos fonctions terrain. Celle-ci remplit plusieurs objectifs, à la fois internes (diffusion sur Inwego (site intranet d'INDIGO, sur le parcours d'accueil des nouveaux arrivants...) mais aussi de marque employeur (Linked in, plateformes d'emplois, rubrique carrière du site corporate...).

Une rubrique Trucs et Astuces, met en avant les bonnes pratiques de nos collaborateurs sur le terrain. Ainsi qu'une rubrique Talents dans laquelle nos collaborateurs peuvent mettre en avant un Talent, une Passion, peut-être même un Aventurier, un Humanitaire, un Sportif, un Musicien et de partager cela avec ses collègues.

1.6.1.3. CAMPAGNES DEDIEES AUX ENGAGEMENTS SOCIAUX, SOCIETAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

1.6.1.3.1. CAMPAGNE SUR LE HANDICAP AU TRAVAIL

En 2021, INDIGO a lancé une campagne de prévention et de sensibilisation.

Un Pitch&Go (émission mensuelle interne) a été dédiée au sujet en septembre 2021, de même qu'une campagne d'affichage dans les locaux, l'envoi de documentations avec les bulletins de salaire en novembre 2021, et un article Inwego (intranet Indigo).



INDIGO travaille à l'amélioration de la prise en compte des travailleurs handicapés. INDIGO accompagne notamment ses travailleurs handicapés dans leurs démarches de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et leur renouvellement.

1.6.1.3.2. LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT

En conformité de la Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, depuis janvier 2019, deux référents harcèlement sexuel et agissements sexistes ont été nommés. Dans un but de parité et pour faciliter la libération de la parole, le rôle de référent est représenté par une femme côté employeur et un homme côté CSE.

Des actions de communication et préventions ont été mises en place

- Communication interne sur l'existence des référents (Pitch&Go – Emission mensuelle interne INDIGO)
- Communication de prévention (affichage dans tous les locaux siège et exploitation)
- E-learning de prévention
- Process pour l'alerte, l'enquête et le suivi de faits de harcèlement et agressions sexuelles.



1.6.1.4. IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Nos engagements RSE pour l'environnement s'illustrent de la manière suivante :

Les bornes de recharges pour véhicules électriques :

Parce qu'INDIGO soutient les modes de transports respectueux de l'environnement, nous mettons à votre disposition des bornes de recharge électriques à des emplacements dédiés.

Aujourd'hui en France, près de 1250 points de charge électrique sont disponibles dans les parkings INDIGO. Les bornes sont équipées de prises type T2 et T3, et délivrent pour la plupart une puissance de 7 kVa, permettant de recharger un véhicule en 4 heures.



L'objectif est double, proposer à nos clients une offre de recharge pour leur véhicule électrique facilitée pendant leur stationnement, et assurer aux automobilistes des points de recharges de proximité en mode urbain.

INDIGO crée une véritable **offre de service** dédiée à la recharge et adaptée à chacun: l'offre **PARK & CHARGE**



Ainsi pour les électromobilistes qui se rechargent ponctuellement les bornes de recharge installées par INDIGO sont accessibles avec les badges de tous les opérateurs. Il est possible par ailleurs de commander directement un badge en ligne sur <https://alizecharge.com/fr/partenaires/parking-indigo/>

Pour ceux qui se déplacent régulièrement avec leur véhicules et ont besoin de se recharger souvent l'offre PARK & CHARGE OPEN permet de se recharger à volonté dans toutes les bornes du réseau INDIGO pour un coût forfaitaire de 69€/mois. Cette offre est accessible à tous depuis le site <https://alizecharge.com/fr/partenaires/parking-indigo/>

Enfin pour les abonnés INDIGO a créé l'offre PARK & CHARGE ZEN qui associe l'abonnement de stationnement et la recharge incluse pour 49€ de plus par mois.

La tarification qui allie le volume de recharge en kilowatt et la durée de stationnement a spécialement été adaptée pour permettre l'accessibilité à tous, en proposant une tarification au plus près de l'usage réel (le coût au kilowatt) quelle que soit la puissance de la borne et la capacité du véhicule et en incitant à la rotation grâce au tarif à la minute.

Afin de répondre à ces objectifs les forfaits OPEN et ZEN sont également incitatif et facturé à la minute au-delà de 16h de recharge continue.





2.

CRISE SANITAIRE

L'année 2020 a été marquée par l'apparition et la propagation du virus COVID-19. Très rapidement, INDIGO a pris les mesures qui s'imposaient afin de poursuivre l'activité des parcs de stationnement et des voiries tout en garantissant les conditions de sécurité et d'accueil des usagers, comme celle de ses collaborateurs. Des Plans de Continuité d'Activité ont été bâtis en suivant le cadre des mesures gouvernementales.

La COVID19 étant encore en circulation durant l'année 2021, les mesures prises en 2020 quant à la protection de nos salariés et usagers ont été poursuivies en s'adaptant aux recommandations gouvernementales. INDIGO s'est conformé aux mesures gouvernementales prises toute au long de l'année 2021, et a vu son activité fortement dépendre des restrictions liées aux générateurs avoisinants (fermetures des centres commerciaux de plus de 20 000m² en janvier 2021, restrictions de circulation dans les transports, couvre-feu...)

Sont mentionnées ci-après l'ensemble des mesures prises par le groupe INDIGO pour garantir aux usagers l'accès aux parkings dans les conditions sanitaires satisfaisantes, et à ses salariés de travailler en étant équipés des EPI et moyens nécessaires (Masques, gels hydroalcoolique etc).

2.1. PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

Afin de faire face à cette crise sanitaire inédite et sans précédent, INDIGO Group a mis en place plusieurs mesures destinées à garder un service minimum sur les parcs et voiries.

MESURES MISES EN PLACE

Vous retrouverez les Plans de Continuité d'Activité en Annexe de ce présent rapport.

2.1.1.1. MESURES SANITAIRES

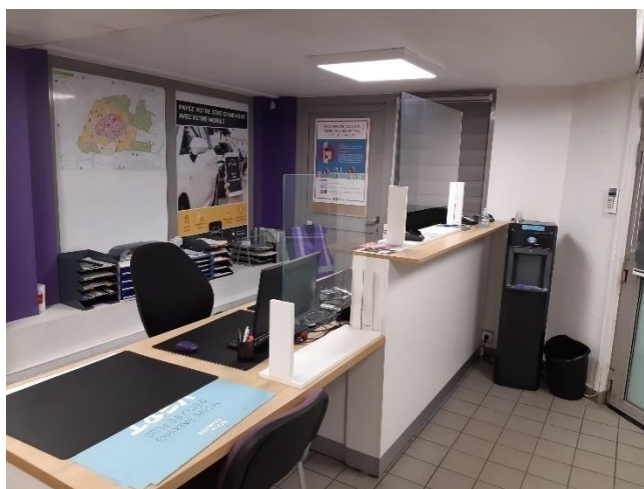
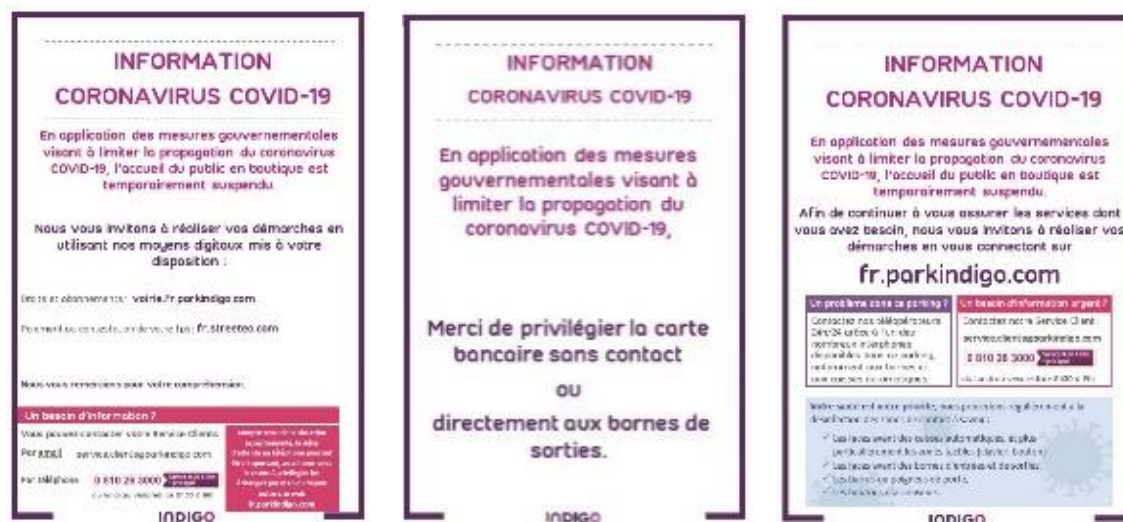
SALARIES INDIGO

Des dotations de masques, gants, visières de protections, ont été faites hebdomadairement afin que nous équipes puissions continuer à travailler en étant protégées. Un affichage rappelant les gestes barrières a été mis en place dans les locaux du personnel.



CLIENTS INDIGO

Pour la protection de nos clients, des distributeurs de gels, des sens de circulation, des protections en plexiglas et un affichage rappelant les gestes barrières ont été mis en place. Le paiement sans contact a aussi été fortement encouragé.



2.1.1.2. ADAPTATION DE L'EXPLOITATION

Suites aux contraintes sanitaires mises en place par le gouvernement, notre organisation sur site a été adaptée pour maintenir un service auprès de nos usagers.

Afin de minimiser l'impact financier de la crise sanitaire sur l'équilibre de la concession, nous avons eu recours, dès que possible aux mesures mises en place par le gouvernement (activité partielle, dont le champ d'application s'est restreint sur l'année 2021) et avons actionné les leviers opérationnels pour optimiser les coûts d'exploitation.

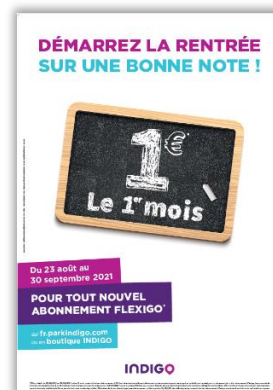
2.2. PLAN DE RELANCE

En cette période de reprise d'activité sous la contrainte du coronavirus, la mobilité individuelle (vélos et scooters électriques, 2 roues motorisées, voiture...) est un élément majeur du dispositif de la redynamisation des centre villes et de la relance économique. Indigo contribue à cet effort national en offrant les meilleures conditions d'accueil dans ses parkings, grâce à des mesures sanitaires protégeant ses clients et ses salariés. Protections plexiglas, masques et visières pour les opérateurs, marquage au sol permettent de respecter les gestes barrière, Indigo propose en outre à ses clients un ensemble d'outils et de mesures pour éviter au maximum les contacts (application « mains libres » OPnGO, paiement sans contact, prise et renouvellement des abonnements via le site internet fr.parkindigo.com, affichage et informations pratiques dans les parkings).

Pour aider les citoyens à la reprise de la mobilité dans ces circonstances délicates, INDIGO déploie un plan d'offres promotionnelles de grande ampleur. Elles visent à faciliter la flexibilité et les déplacements des usagers avec des offres à 10€ ou 15€ la journée de stationnement dans 180 parkings INDIGO en France, en réservant via l'application OPnGO, l'offre digitale du Groupe INDIGO. (Plus d'infos : <https://blog.opngo.com/offre-stationnement-deconfinement/>).

ACTIONS COMMERCIALES

En raison de la crise sanitaire, nous avons en 2021 porté une attention particulière sur les opérations commerciales visant à accompagner le déconfinement et inciter les clients à stationner dans nos ouvrages et en particulier pour les abonnés.



SUPPORTS DE COMMUNICATION PHYSIQUES

Dans nos parkings, les affiches 60x80, les affiches A3, les manchons de barrières ainsi que les flyers supportent nos visuels lors des campagnes. Des messages radios sont également diffusés dans les parkings.



SUPPORTS DIGITAUX

La visibilité des parcs sur Internet est possible grâce au référencement naturel, qui consiste à améliorer le positionnement et la visibilité de sites dans des pages de résultats de moteurs de recherche permettant ainsi de mieux guider vers les parcs de stationnement.

Indigo travaille actuellement sur l'amélioration du référencement de l'ensemble de ses parkings sur Internet, mais également sur des annuaires spécialisés (systèmes GPS, Applications spécialisées, ...). Exemples d'annuaires spécialisés :



Les parcs de stationnement et les services seront référencés sur Internet.

300 000 impressions sur l'ensemble de nos campagnes commerciales, avec un taux de clic de 22%, les campagnes commerciales digitales d'INDIGO sont en véritable succès !

Nous avons aussi fait des publications sur les différents réseaux sociaux et envoyer des newsletters autour de nos différentes offres aux anciens utilisateurs et utilisateurs inactifs Indigo.



Abonnement Parking | Offre Rentrée : Flexigo à 1€

[Annonce fr.parkindigo.com/Abonnement/Parking](https://fr.parkindigo.com/Abonnement/Parking)

Le premier mois à 1€ pour tout abonnement Flexigo souscrit avant le 30 septembre 2020. Profitez d'une offre à seulement 1€ pour tout nouvel abonnement dans plus de 110 villes

Engagement minimum · + de 300 Parkings · Accès 24/24 7/7 · + de 110 Villes

Nos abonnements

Flexigo : 1er mois à 1€

Trouvez votre parking

Les services INDIGO

De manière générale, concernant la visibilité de son site web fr.parkindigo.com, INDIGO a enregistré des chiffres d'augmentation à deux, voire trois chiffres : +158% de vue des profils, +204% des clics sur itinéraire mais aussi +48% des clics sur appels et +146 % des clics sur site web.

Nous avons cette année mis en place une communication sur l'application de navigation Waze sous deux formes :

- Les Pins, qui permettent de signaler aux Wazers que notre établissement se trouve à proximité d'eux et affichent nos offres commerciales.
- Le format Search, qui démarque notre entreprise dans les résultats des recherches des Wazers à proximité.

Avec plus de 22 millions d'impressions, l'utilisation des campagnes Waze nous a permis d'obtenir encore plus de visibilité.

3.

LE CONTRAT

3.1. FICHE D'IDENTITE

En 1986, la Ville de Nîmes a conclu un contrat de DSP pour l'exploitation du parc de stationnement Jardin de la Fontaine.

Signature du contrat : 21 avril 1986

Début du contrat : 9 mai 1988

Echéance du contrat : 12 août 2036

Date du dernier avenant : 17 octobre 2018

Société titulaire du contrat : Sopark

Société exploitante : **Indigo Park**

VOS INTERLOCUTEURS

3.1.1.1. PILOTES DE LA RELATION COMMERCIALE

PIERRE BONNABAUD – DIRECTEUR REGIONAL

Responsable de la région, Pierre travaille en étroite collaboration avec le Directeur de Secteur qui, lui, veille à la bonne application de la politique qualité et commerciale d'Indigo, entretiennent des relations régulières avec le client et aide son équipe sur le terrain à déployer les offres commerciales.

JULIEN GRAVINI – DIRECTEUR DE SECTEUR

Il gère la relation contractuelle et l'exploitation des parcs et voiries sous contrat et assure le développement du secteur en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir

- Pilote l'activité du secteur Languedoc – Roussillon Vaucluse en supervisant les résultats financiers (contrôle des flux financiers, gestion budgétaire des frais de fonctionnement et des investissements) et la réalisation des contrats,
- Identifie les produits et services à développer dans le cadre d'actions commerciales sur le secteur,
- Gère les moyens humains, matériels et techniques (travaux courants de rénovation, grandes rénovations, etc.) nécessaires à l'exploitation dans le respect des normes et réglementations en vigueur ;
- Est votre interlocuteur au quotidien dans les relations avec, partenaires locaux, les services support d'Indigo et est force de proposition, participe à la définition et garantit la mise en application de la politique d'exploitation de la Direction Régionale.

3.1.1.2. PILOTES DE LA PERFORMANCE OPERATIONNELLE

JERÔME GACHES - RESPONSABLE DE DISTRICT

Sous la responsabilité du Directeur de Secteur, gère l'exploitation des parcs et voiries sous contrat et assure le développement du district en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir, assure auprès des interlocuteurs et partenaires locaux une représentation et des liens privilégiés au quotidien, un rôle de conseil ou d'assistance.

LE PERIMETRE GLOBAL

Indigo exploite le parc Jardin de la Fontaine depuis 1988 sur la ville de Nîmes dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public.

Également à Nîmes, INDIGO exploite les parcs Arènes, Porte Auguste, Maison Carrée.

- 1 Arènes
- 2 Maison Carrée
- 3 Porte Auguste
- 4 Jardin de la Fontaine



L'EXPLOITATION

LA BOUTIQUE

La boutique Indigo est située au parking des Arènes

Parking des Arènes
Rue Briçonnet
30000 NÎMES

Horaires d'ouverture de la Boutique :
Tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.



4.

DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION

4.1. DESCRIPTIF

 Descriptif	 Moyens d'accès & de paiement	 Services
✓ 217 places ✓ 2 niveaux ✓ 5 places PMR	✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7 ✓ Carte bancaire ✓ OPnGO ✓ Application INDIGO ✓ Abonnement par Internet  	✓ Radio Indigo

Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement.

La Crise Sanitaire a fortement contribué au réflexe paiement en carte bancaire, en effet la fonction sans contact ayant été fortement recommandée par les autorités sanitaires et par un affichage dans nos parcs.



4.2. TARIFICATION

TARIFS PAR TRANCHES DE 15 MINUTES (DEPUIS LE 1ER JUILLET 2021)

Exprimés en € TTC

Durée	Tarif ou 1/4h	Tarif cumulé
00h00 - 00h15	0,00 €	0,00 €
00h16 - 00h30	0,00 €	0,00 €
00h31 - 00h45	1,40 €	1,40 €
00h46 - 01h00	0,70 €	2,10 €
01h01 - 01h15	0,70 €	2,80 €
01h16 - 01h30	0,60 €	3,40 €
01h31 - 01h45	0,60 €	4,00 €
01h46 - 02h00	0,50 €	4,50 €
02h01 - 02h15	0,50 €	5,00 €
02h16 - 02h30	0,50 €	5,50 €
02h31 - 02h45	0,50 €	6,00 €
02h46 - 03h00	0,60 €	6,60 €
03h01 - 03h15	0,50 €	7,10 €
03h16 - 03h30	0,50 €	7,60 €
03h31 - 03h45	0,50 €	8,10 €
03h46 - 04h00	0,50 €	8,60 €
04h01 - 04h15	0,50 €	9,10 €
04h16 - 04h30	0,50 €	9,60 €
04h31 - 04h45	0,50 €	10,10 €
04h46 - 05h00	0,50 €	10,60 €
05h01 - 05h15	0,10 €	10,70 €
05h16 - 05h30	0,10 €	10,80 €
05h31 - 05h45	0,10 €	10,90 €
05h46 - 06h00	0,10 €	11,00 €
06h01 - 06h15	0,10 €	11,10 €
06h16 - 06h30	0,10 €	11,20 €
06h31 - 06h45	0,10 €	11,30 €
06h46 - 07h00	0,10 €	11,40 €
07h01 - 07h15	0,10 €	11,50 €
07h16 - 07h30	0,10 €	11,60 €
07h31 - 07h45	0,10 €	11,70 €
07h46 - 08h00	0,10 €	11,80 €
08h01 - 08h15	0,10 €	11,90 €
08h16 - 08h30	0,10 €	12,00 €
08h31 - 08h45	0,10 €	12,10 €
08h46 - 09h00	0,10 €	12,20 €
09h01 - 09h15	0,10 €	12,30 €
09h16 - 09h30	0,10 €	12,40 €
09h31 - 09h45	0,10 €	12,50 €
09h46 - 10h00	0,10 €	12,60 €
10h01 - 10h15	0,10 €	12,70 €
10h16 - 10h30	0,10 €	12,80 €
10h31 - 10h45	0,10 €	12,90 €
10h46 - 11h00	0,10 €	13,00 €
11h01 - 11h15	0,10 €	13,10 €
11h16 - 11h30	0,10 €	13,20 €
11h31 - 11h45	0,00 €	13,20 €
11h46 - 12h00	0,00 €	13,20 €
Maxi 24 heures		13,20 €
Ticket perdu / jour		13,20 €

1/2h gratuite mise en place au 1er juillet 2013 suivant avenant 14 - article 7

TARIFS ABONNEMENTS (DEPUIS LE 1ER AOÛT 2021)

Exprimés en € TTC

TARIFS ABONNÉS (en € T.T.C.)	Mois	Trimestre	Année	Année PMA (2)	Flexigo
2 021					
24h/24 - 7j/7 Parc Public	83,00 €	235,00 €	858,00 €	840,00 €	71,00 €
Nuit + Week-end (1) (3)	30,00 €	88,00 €	330,00 €	330,00 €	27,50 €
Moto	38,00 €	104,00 €	414,00 €	384,00 €	32,00 €
2 020					
24h/24 - 7j/7 Parc Public	82,50 €	233,50 €	852,00 €	822,00 €	70,00 €
Nuit + Week-end (1) (3)	30,00 €	88,00 €	330,00 €	330,00 €	27,50 €
Moto	38,00 €	104,00 €	414,00 €	384,00 €	32,00 €
2 019					
24h/24 - 7j/7 Parc Public	82,50 €	233,50 €	852,00 €	822,00 €	68,50 €
Nuit + Week-end (1) (3)	30,00 €	88,00 €	330,00 €	330,00 €	27,50 €
Moto	38,00 €	104,00 €	414,00 €	384,00 €	32,00 €
2 018					
24h/24 - 7j/7 Parc Public	81,00 €	229,00 €	834,00 €	804,00 €	
Nuit + Week-end (1) (3)	30,00 €	88,00 €	330,00 €	330,00 €	
Moto	36,50 €	99,50 €	396,00 €	366,00 €	
2 017					
24h/24 - 7j/7 Parc Public	81,00 €	229,00 €	834,00 €	804,00 €	
Nuit + Week-end (1) (3)	30,00 €	88,00 €	330,00 €	330,00 €	
Moto	36,50 €	99,50 €	396,00 €	366,00 €	
2 016					
24h/24 - 7j/7 Parc Public	81,00 €	229,00 €	834,00 €	804,00 €	
Nuit + Week-end (1) (3)	30,00 €	88,00 €	330,00 €	330,00 €	
Moto	36,50 €	99,50 €	396,00 €	366,00 €	

(1) Accès au parc du Lundi au Vendredi de 17h00 à 10h00 et 24h/24 Samedi, Dimanche et Jours Fériés

(2) PMA = Prélèvement Mensuel Automatique

(3) Modification Abonnement "Nuit et Week-End" suivant avenant N°11

AUTRES TARIFS

Exprimés en € TTC

AUTRES TARIFS	2 021	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016
TARIFS Forfaits Spéciaux (1)						
Forfait Soirée (19h - 01h)	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	3,00 €
Forfait Dimanche Matin (08h - 13h)	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Forfait Passage						
3 jours	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Jours suivants	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €
Remplacement Carte abonnement	23,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €

(1) du 01/01/2021 au 18/05/2021 et du 20/09/2021 au 31/12/2021 hors Féria des Vendanges suivant avenant 14 – article 6

TARIFS PAR TRANCHES DE 15 MINUTES (DU 3 JUIN 2019 AU 30 JUIN 2021)

Exprimés en € TTC

Durée	Tarif au 1/4h	Tarif cumulé
00h00 - 00h15	0,00 €	0,00 €
00h16 - 00h30	0,00 €	0,00 €
00h31 - 00h45	1,40 €	1,40 €
00h46 - 01h00	0,60 €	2,00 €
01h01 - 01h15	0,70 €	2,70 €
01h16 - 01h30	0,60 €	3,30 €
01h31 - 01h45	0,60 €	3,90 €
01h46 - 02h00	0,50 €	4,40 €
02h01 - 02h15	0,50 €	4,90 €
02h16 - 02h30	0,50 €	5,40 €
02h31 - 02h45	0,50 €	5,90 €
02h46 - 03h00	0,60 €	6,50 €
03h01 - 03h15	0,50 €	7,00 €
03h16 - 03h30	0,50 €	7,50 €
03h31 - 03h45	0,50 €	8,00 €
03h46 - 04h00	0,50 €	8,50 €
04h01 - 04h15	0,50 €	9,00 €
04h16 - 04h30	0,50 €	9,50 €
04h31 - 04h45	0,50 €	10,00 €
04h46 - 05h00	0,50 €	10,50 €
05h01 - 05h15	0,10 €	10,60 €
05h16 - 05h30	0,10 €	10,70 €
05h31 - 05h45	0,10 €	10,80 €
05h46 - 06h00	0,10 €	10,90 €
06h01 - 06h15	0,10 €	11,00 €
06h16 - 06h30	0,10 €	11,10 €
06h31 - 06h45	0,10 €	11,20 €
06h46 - 07h00	0,10 €	11,30 €
07h01 - 07h15	0,10 €	11,40 €
07h16 - 07h30	0,10 €	11,50 €
07h31 - 07h45	0,10 €	11,60 €
07h46 - 08h00	0,10 €	11,70 €
08h01 - 08h15	0,10 €	11,80 €
08h16 - 08h30	0,10 €	11,90 €
08h31 - 08h45	0,10 €	12,00 €
08h46 - 09h00	0,10 €	12,10 €
09h01 - 09h15	0,10 €	12,20 €
09h16 - 09h30	0,10 €	12,30 €
09h31 - 09h45	0,10 €	12,40 €
09h46 - 10h00	0,10 €	12,50 €
10h01 - 10h15	0,10 €	12,60 €
10h16 - 10h30	0,10 €	12,70 €
10h31 - 10h45	0,10 €	12,80 €
10h46 - 11h00	0,10 €	12,90 €
11h01 - 11h15	0,10 €	13,00 €
11h16 - 11h30	0,10 €	13,10 €
11h31 - 11h45	0,00 €	13,10 €
11h46 - 12h00	0,00 €	13,10 €
Maxi 24 heures		13,10 €
Ticket perdu / jour		13,10 €

1/2h gratuite mise en place au 1er juillet 2013 suivant avenant 14 - article 7

TARIFS ABONNEMENTS (DU 3 JUIN 2019 AU 31 JUILLET 2021)

Exprimés en € TTC

TARIFS ABONNÉS (en € T.T.C.)	Mois	Trimestre	Année	Année PMA (2)
2 020				
24h/24 - 7j/7 Parc Public	82,50 €	233,50 €	852,00 €	822,00 €
Nuit + Week-end (1) (3)	30,00 €	88,00 €	330,00 €	330,00 €
Moto	38,00 €	104,00 €	414,00 €	384,00 €
2 019				
24h/24 - 7j/7 Parc Public	82,50 €	233,50 €	852,00 €	822,00 €
Nuit + Week-end (1) (3)	30,00 €	88,00 €	330,00 €	330,00 €
Moto	38,00 €	104,00 €	414,00 €	384,00 €
2 018				
24h/24 - 7j/7 Parc Public	81,00 €	229,00 €	834,00 €	804,00 €
Nuit + Week-end (1) (3)	30,00 €	88,00 €	330,00 €	330,00 €
Moto	36,50 €	99,50 €	396,00 €	366,00 €
2 017				
24h/24 - 7j/7 Parc Public	81,00 €	229,00 €	834,00 €	804,00 €
Nuit + Week-end (1) (3)	30,00 €	88,00 €	330,00 €	330,00 €
Moto	36,50 €	99,50 €	396,00 €	366,00 €
2 016				
24h/24 - 7j/7 Parc Public	81,00 €	229,00 €	834,00 €	804,00 €
Nuit + Week-end (1) (3)	30,00 €	88,00 €	330,00 €	330,00 €
Moto	36,50 €	99,50 €	396,00 €	366,00 €
2 015				
24h/24 - 7j/7 Parc Public	80,00 €	226,00 €	822,00 €	792,00 €
Nuit + Week-end (1)	30,00 €	88,00 €	330,00 €	330,00 €
Moto	36,00 €	98,00 €	780,00 €	360,00 €

(1) Accès au parc du Lundi au Vendredi de 17h00 à 10h00 et 24h/24 Samedi, Dimanche et Jours Fériés

(2) PMA = Prélèvement Mensuel Automatique

(3) Modification Abonnement "Nuit et Week-End" suivant avenant N°11

AUTRES TARIFS

Exprimés en € TTC

AUTRES TARIFS	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
TARIFS Forfaits Spéciaux (1)						
Forfait Soirée (20h - 01h)	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	3,00 €	3,00 €
Forfait Dimanche Matin (08h - 13h)	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Forfait Passage	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
3 jours	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Jours suivants	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €
Flexigo	A p. 01/09/2020	> 31/08/2020				
Abonnement Jour	70,00 €	68,50 €				
Abonnement Nuit	27,50 €	27,50 €				
Abonnement Moto	32,00 €	32,00 €				
	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
Remplacement Carte abonnement	23,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €

CATEGORIES TARIFAIRES PARTICULIERES

L'article 7.1. de l'avenant n°10 introduit une demi-heure de gratuité dans les parcs de stationnement de Nîmes. Cette plage de gratuité a été mise en place au 1er juillet 2013.

Afin de répondre à des demandes spécifiques de riverains et usagers du centre-ville de Nîmes, il est créé un forfait plafonné soirée et dimanche matin dans les parkings en ouvrage Arènes, Maison Carrée, Porte Auguste et Jardin de la Fontaine conformément à l'article 6 de l'avenant 10.

Le Forfait Soirée est plafonné à 4 € de 20h00 à 6h00 depuis le 1er janvier 2017 conformément à l'accord conclu le 19 décembre 2016. Il est accessible à tous les usagers arrivant après 20h00 et repartant avant 6h00, tous les soirs de la semaine du 1er janvier au 18 mai 2021 et du 20 septembre au 31 décembre 2021 (sauf pendant la Féria des Vendanges).

Le forfait dimanche matin est de 3 € de 8h00 à 13h00.

Ce forfait est accessible à tous les usagers arrivant après 8h00 et repartant avant 13h00, tous les dimanches matin, du 1er janvier au 18 mai 2021 et du 20 septembre au 31 décembre 2021 (sauf pendant la Féria des Vendanges).

MESURES DE REMISES ET AVANTAGES COMMERCIAUX

La ville de Nîmes en concertation avec les concessionnaires a décidé en date du 19 décembre 2017 de poursuivre la réduction du tarif des abonnements « Nuits + Week-end » à 30.00€ par mois dans les parcs du centre-ville depuis le 1er janvier 2018.

4.3. FAITS MARQUANTS

Voici les faits marquants intervenus en 2021 :

EVENEMENTS NATIONAUX

- 16 janvier : Couvre-feu de 18h00 à 6h00
- 20 mars : Couvre-feu de 19h00 à 6h00
- 3 avril : Confinement dans un rayon de 10 km
- 3 mai : Liberté de se déplacer / Couvre-feu à 19h00
- 19 mai : Couvre-feu à 21h00 / Ouverture des terrasses, cinémas, musées, commerces
- 9 juin : Couvre-feu à 23h00 / Ouverture des salles des cafés et restaurants, établissements sportifs, salles de sport ; retour autorisé des touristes étrangers
- 30 juin : Fin du couvre-feu
- 21 juillet : Pass sanitaire obligatoire dans les lieux de loisirs et de culture
- 9 août : Pass sanitaire obligatoire dans les cafés, bars, restaurants, certains centres commerciaux, transports de longue distance

EVENEMENTS PARC

- 1er janvier : Suppression des 2 heures gratuites le samedi
- 1er janvier : Suppression de l'encaissement en chèque pour les abonnés qui paient en paiement différé
- 8 janvier : Demande de ronde par la police car présence de SDF
- Du 11 au 13 juin : Féria de Pentecôte réduite
- Du 1er au 18 juillet : Festival de Nîmes allégé
- Du 15 au 17 juillet : Braderie
- 5, 6, 9 et 10 août : Nuits de Nemaus
- 11 septembre : Forum des associations sur le tour de l'Ecusson et l'Esplanade
- 14 septembre : Alerte rouge inondation / inondations dans la ville
- Du 16 au 19 septembre : Féria des Vendanges quasi normale
- 25 et 26 septembre : Salon de l'agriculture sur l'Esplanade
- 29 septembre : Foire de la Saint Michel
- 3 & 4 décembre : Téléthon



5.

MAINTENANCE ET TRAVAUX

5.1. EQUIPEMENTS

EQUIPEMENT DE PEAGE ET CONTRÔLES D'ACCES								
	Equipement	Marque	Année d'achat	Fournisseur Prestataire	Type		Contrat Entretien	Nb de visites / an
Entrée véhicules	1 portail automatique	ACS MULTIPARC REFLEX	2015	ORBILITY		1	OUI	3
	1 chenal d'entrée avec lecteur de badge, lecteur de plaque minéralogique, distributeur de ticket et barrière	ACS MULTIPARC REFLEX	2015			1		
Sortie véhicules	2 chenaux de sortie avec lecteur de badge, lecteur de plaque minéralogique, lecteur CB sans Contact, lecteur QR Code , ticket, barrières	ACS MULTIPARC REFLEX	2015	ORBILITY		1	OUI	3
	1 portail automatique	ACS MULTIPARC REFLEX	2015					
Accès piétons	Accès Jardin de la Fontaine : Caisse automatique, lecteur CB avec et sans Contact, lecteur QR Code	ACS MULTIPARC REFLEX	2015	ORBILITY		1	OUI	3
	Accès Jardin de la Fontaine : 1 lecteur de badge/de ticket, 1 porte grillagée avec fermeture par ventouse	ACS MULTIPARC REFLEX	2015			2		
	Accès Sud : 1 lecteur de badge et 1 porte extérieure grillagée avec fermeture par ventouse magnétique	ACS MULTIPARC REFLEX	2015					

AUTRES EQUIPEMENTS								
	Equipement	Marque	Année d'achat	Fournisseur Prestataire	Type		Contrat Entretien	Nb de visites / an
Station de relevage	2 pompes	Réhabilitation station	2015	SOMES / VEOLIA		1		2
Portails automatique Entrée		KONE	2019	KONÉ		2	OUI	12
Portails automatique Sortie		GUINET vieux portail	1990	KONE				
Extincteurs		EUROFEU		EUROFEU		16	OUI	1
Centrale CO/ NO		GAZPARK	2016	ADS				
Alarme		Ancien		EURO SECURY PLUS		1	OUI	
Ventilateurs, Mat.électrique, portes				Service technique Indigo			OUI	1
Extracteur d'air	2 au niveau -1 1 au niveau -2		2020			3	OUI	1
Contrôle annuel électrique				SOCOTEC			OUI	1

CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE								
Nettoyage				SAMSIC			OUI	52
Contrôle annuel électrique				SOCOTEC			OUI	1

5.2. CONTRÔLES REGLEMENTAIRES

Conformément à la réglementation applicable aux parcs de stationnement, les vérifications par des organismes agréés sont réalisés annuellement pour l'installation électrique et tous les cinq ans pour les autres installations (ascenseur, S.S.I., désenfumage,).

31/05/2021 : Vérification des installations électriques par SOCOTEC

23/04/2021 : Vérification non présence d'amiante par QUALICONSULT

5.3. TRAVAUX

TRAVAUX EFFECTUES EN 2021

INVESTISSEMENTS REALISES 2021		
	Investissement	Gros Entretien
Total	0,0k€	0,0k€

TRAVAUX PREVUS EN 2022

La nature et les montants des travaux prévisionnels sur l'exercice 2021 ne constituent aucun engagement contractuel. Les événements peuvent nous conduire à adopter une autre politique d'investissement.

INVESTISSEMENTS PROGRAMMES 2022		
	Investissement	Gros Entretien
Remplacent BAES	3,0k€	
Mise aux normes péage	7,0k€	
Travaux de peinture	6,0k€	
Travaux électrique		4,0k€
Total	16,0k€	4,0k€

5.4. ACCESSIBILITE PMR

En vertu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées imposait aux établissements publics et privés recevant du public d'être accessibles avant le 1er janvier 2015.

Le parc Jardin de la Fontaine a fait l'objet d'un Agenda d'Accessibilité Programmée.

En application de l'article 3 du paragraphe 2 du décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public, Indigo a communiqué à la Ville et à la préfecture, les éléments indiquant la conformité de l'établissement aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014, par la personne responsable en application des dispositions du I et du II de l'article R. 111-19-32.

Le parc Jardin de la Fontaine est reconnu conforme par l'arrêté municipal N° SEC 2015-06-S093 du 13/03/2016.

5.5. SURVEILLANCE

Afin d'assurer une meilleure prise en charge des clients de certains parcs en dehors des heures de présence de personnel, INDIGO a relié l'ensemble des parcs de Nîmes :

- à une BLI (Base Locale d'Intervention) qui pour Nîmes est le parc des Arènes,
- au CNTO (Centre Nationale de Télé-opération).

Le CNTO reçoit en temps réel les informations : du péage, des différentes alarmes, de la vidéo et est en mesure soit d'intervenir à distance soit de faire intervenir le personnel d'astreinte ou celui d'un parc voisin. Le parking Jardin De La Fontaine est équipé de caméras de vidéosurveillance visualisant les points stratégiques du parking (entrées, caisses automatiques, zones principales d'accès du parc...). Les images sont stockées sur un disque dur et "écrasées" au bout de quarante-huit heures. Cette installation est autorisée par arrêté préfectoral n° 2021286-075 du 13/10/2021.

En dehors des heures de présence du personnel :

- L'interphonie est reportée à la fois sur le parking Maison Carrée et sur le parking des Arènes.
- Les alarmes techniques sont transmises à la fois à une société de surveillance extérieure, au CNTO, ainsi qu'au parking Maison Carrée et Arènes.
- Le personnel effectue des rondes régulières dans le parking.
- De plus, comme l'ensemble des parcs de Nîmes, le parc est relié au CNTO (Centre National de Télé-opération) qui reçoit en temps réel les informations du péage, des différentes alarmes, de la vidéo et est en mesure soit d'intervenir à distance soit de faire intervenir le personnel d'astreinte ou celui d'un parc voisin.

5.6. PROPRETE

Le nettoyage du Parking Jardin de la Fontaine est assuré par la Société SAMCIC.

Une personne ainsi qu'une autolaveuse y sont affectées deux jours par semaine.

Des contrôles qualité sont effectués régulièrement par le responsable local accompagné d'un représentant de la société sous-traitante



6.

ORGANISATION ET MOYENS D'EXPLOITATION

6.1. L'ORGANISATION LOCALE

Afin d'apporter un service de qualité et homogène sur les parkings en gestion nous avons mis en place une organisation permettant de répondre à 3 exigences principales :

- L'entretien des ouvrages et des équipements
- L'accueil des clients
- La gestion des flux financiers

Afin d'atteindre ces exigences, l'exploitation bénéficie d'un encadrement qualifié :

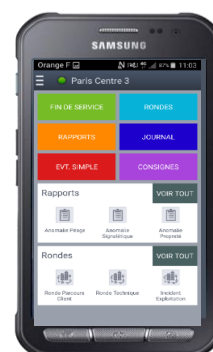
- Un Responsable de District, Jérôme GÂCHES, en charge d'assurer sur le terrain la relation avec la collectivité, de piloter les équipes, de contrôler les exploitations et d'assurer le suivi budgétaire et le développement des contrats.
- Un responsable de sites B.L.I. (Base Locale d'Intervention), Anne – Lise ROURE, en charge d'assurer la maintenance et l'entretien des ouvrages, le management des équipes de terrain, le suivi des prestataires et fournisseurs.

Il dispose des collaborateurs qui sont amenés à intervenir sur l'ensemble des exploitations, non en fonction d'une affectation fixe mais en fonction du besoin et de la compétence des collaborateurs.

Le responsable BLI assure également le suivi des prestataires en charge de l'entretien et de la maintenance des équipements. Il peut également solliciter en fonction du besoin l'équipe maintenance qualifiée pour les interventions de 2ème et 3ème niveau.

- Un agent d'exploitation.

Afin d'assurer des rondes régulières et qualitatives, les parkings ont par ailleurs été équipés de pointeurs et nos collaborateurs disposent désormais de PDA (Personnel Digital Assistant) leur permettant de pointer les rondes sur chaque parking et de créer immédiatement des tickets d'anomalie en cas de besoin.



6.2. FORMATION DE NOS COLLABORATEURS

Au cours de l'année 2021, plusieurs de nos collaborateurs ont pu bénéficier de formation, aussi bien en présentiel qu'en distanciel, cette dernière modalité étant particulièrement adaptée au contexte sanitaire

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement.

Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

Sur le parc des Jardin de la Fontaine plusieurs collaborateurs ont été formés en 2021.

Intitulé du Poste	Formation
Agent d'exploitation	Promesse client
	Prévention Harcèlement sexuel
	Habilitation électrique
	SSIAP 1
	Sauveteur secouriste du travail
	Accueil handicapés
Agent de maintenance	Recyclage amiante
	Habilitation électrique
Technicien d'exploitation	Promesse client
Responsable de site	Promesse client

FORMATION ACCUEIL DES PMR

Conformément à la réglementation, le personnel en contact avec les usagers et les clients est sensibilisé à l'accueil des personnes souffrant d'un handicap. Reprenant le guide ministériel « Bien accueillir les personnes handicapées » qui fait partie du registre d'accessibilité, une formation courte sur le portail web de l'entreprise doit être réalisée par chaque collaborateur.

EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

Indigo a institué des partenariats avec l'Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH) et a développé une politique d'accueil de stagiaires handicapés sur des fonctions d'Agent d'Exploitation.

6.3. SERVICE DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE

L'ensemble des parkings dispose par ailleurs d'équipements techniques importants afin de nous permettre d'assurer la sécurité des personnes et des biens 7j/7 et 24h/24 grâce au S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation).

Ainsi l'ensemble des alarmes incendies, effraction, pompes de relevage, réseau, coupure électrique, etc... ont été connectées à notre SAE et sont accessibles localement sur chaque parking, à distance depuis la BLI ou depuis notre centre national de télé-opération situé à la Défense.

De même la vidéoprotection a été renforcée sur l'ensemble des parkings afin de réduire le délai d'intervention en cas d'incident (effraction, incendie,).

L'ensemble des points d'appels, en caisse automatique, en borne de sortie, aux espaces accueil sont également connectés au SAE afin de permettre au client d'avoir rapidement une réponse à toute demande.

Un système d'appel général diffuse sur l'ensemble des parkings un message via les hauts parleurs qui permet de contacter le personnel en ronde injoignable par smartphone.



LE CENTRE NATIONAL DE TELE-OPERATION ET D'ASSISTANCE (CNTO), UNE EXCLUSIVITE INDIGO ISSUE DE SA DEMARCHE INNOVATION, GARANTIT UNE SECURITE MAXIMALE DES CLIENTS.

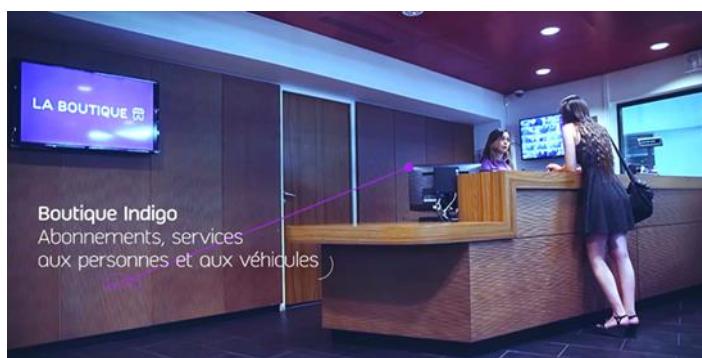
Ce système global d'aide à l'exploitation se base sur une technologie exclusive de gestion et de surveillance des parkings. La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs, en alternance avec les équipes exploitantes, de répondre en temps réel aux attentes du client final à n'importe quelle étape de son parcours (automobiliste ou piéton).

Le CNTO assure, quoi qu'il arrive, le lien entre le client et l'exploitant, pour une sécurité maximum et ce, 24h/24, 365 jours/365.

6.4. LA BOUTIQUE

Le Référent Commercial est basé à la boutique des Arènes, il centralise les demandes clients de l'ensemble des parkings quel que soit le canal (accueil, téléphone, web, numéro client...) et garantit ainsi un suivi qualitatif des demandes, de son enregistrement jusqu'à la solution apportée à l'utilisateur.

Il pilote la politique commerciale de l'ensemble des parkings afin d'assurer la bonne application des tarifs et l'homogénéité des pratiques commerciales et participe à l'élaboration des documents de communication.



Ainsi pour obtenir des renseignements sur les abonnements et services disponibles ou souscrire un abonnement, les clients pourront rencontrer en boutique, nos collaborateurs spécialement formés.

6.5. SERVICE RELATION CLIENTS

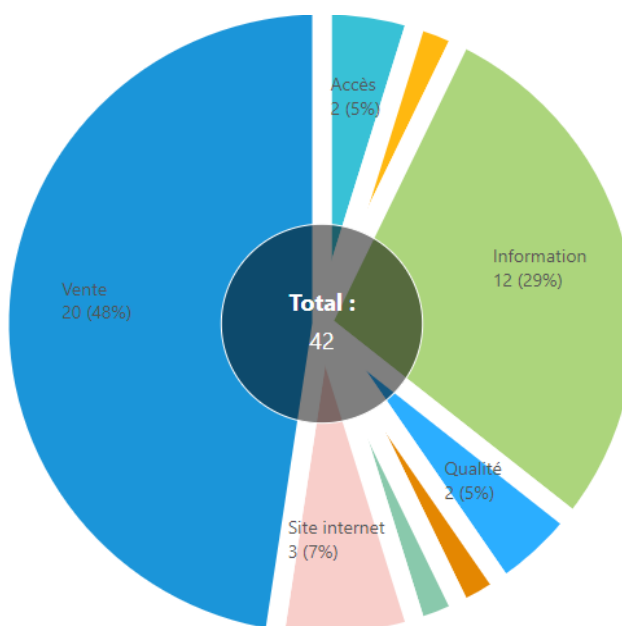
Les clients ont aujourd'hui l'habitude et le besoin légitime de s'exprimer, de questionner et de commenter en ligne les prestations proposées.

Pour encourager cette relation, source d'inspiration et d'évolution des produits et services, la société Indigo s'est dotée d'un service de Relation Client omnicanal centralisé.

NOS CLIENTS PEUVENT CONTACTER INDIGO :

- Directement par formulaire depuis le site web fr.parkindigo.com ou depuis l'application mobile
- Par Téléphone : 0 810 26 3000 de 08h30 à 19h00 sans interruption du lundi au vendredi
- Par Mail : service.client@group-indigo.com
- Par Courrier : Indigo - 1 Place des Degrés - TSA 43214 – 92919 La Défense Cedex

En 2021 pour le parc Jardin de la Fontaine le Service Relation Client a traité 42 demandes réparties de la façon suivante :



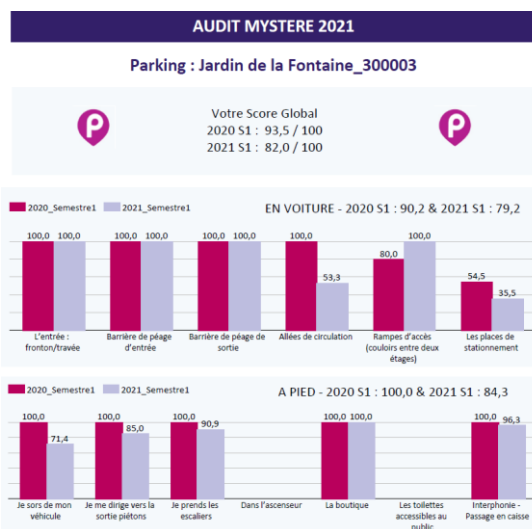
6.6. CONTROLES QUALITÉ

CONTROLE INDIGO

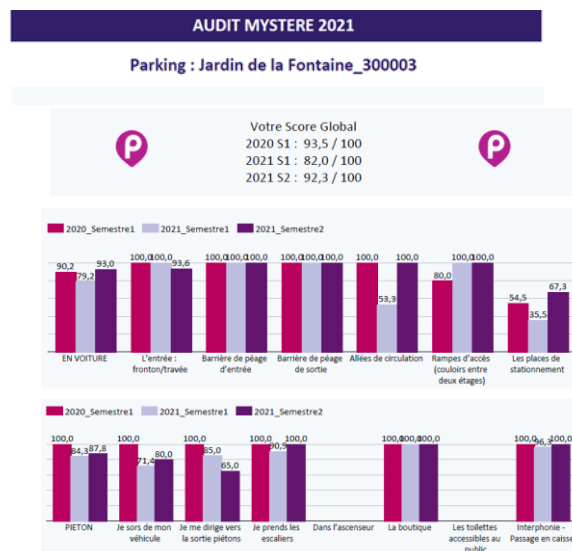
Soucieux de la qualité de son service, Indigo réalise des contrôles des parkings avec un organisme spécialisé dans les visites mystères et expériences clients. Ce mode opératoire fait partie intégrante du management des équipes d'exploitation.

En 2021, 2 visites ont été réalisées sur les parkings.

Visite 1^{er} semestre : Le parking Jardin de la Fontaine a obtenu la note de 82,00 % de satisfaction.



Visite 2^{ème} semestre : Le parking Jardin de la Fontaine a obtenu la note de 92,30 % de satisfaction.



6.7. LES SERVICES

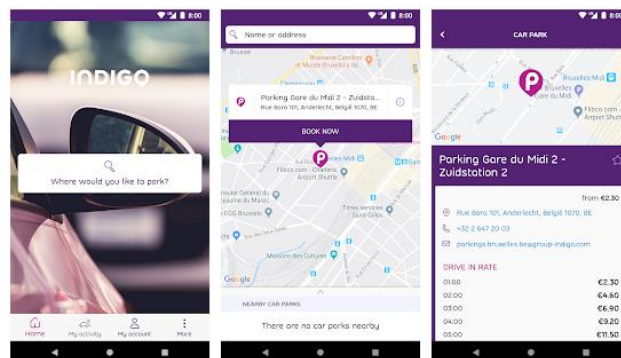
APPLICATION SMARTPHONE

L'application Park Indigo permet d'accéder à de nouvelles fonctionnalités, de souscrire et de gérer son abonnement et de profiter d'une meilleure expérience utilisateur.

Avec des parkings dans toute l'Europe, l'application Park Indigo est la solution de stationnement la plus simple et la plus facile. Rechercher son parking préféré, consulter les informations telles que la tarification et le nombre de places disponibles. Afficher ensuite l'itinéraire sur la carte. C'est très facile !

Avec votre application, les clients peuvent :

- Souscrire et gérer leur abonnement Indigo
- Pour certains parkings, vous pouvez réserver et payer à l'avance votre stationnement grâce à OPnGO
- Trouver l'itinéraire pour accéder au parc de stationnement de son choix.



SOUSCRIPTION
PAR INTERNET

Indigo propose à ses clients de souscrire ou renouveler leur abonnement de stationnement en ligne. Sur le site Internet <https://fr.parkindigo.com/>, l'espace abonné permet à chaque client, en quelques clics, de créer, consulter, éditer ses factures et gérer son compte. Cette innovation crée plus de souplesse dans la gestion de son compte et offre ainsi un gain de temps important.

Le site Indigo fait l'objet d'évolutions régulières permettant de s'adapter à tous les besoins.

Abonnement		Abonnement		Abonnement		Abonnement	
	1 Mois		3 Mois		1 An		Flexigo
• Durée de stationnement : 1 mois • Paiement unique lors de la souscription		• Durée de stationnement : 3 mois • Paiement unique lors de la souscription		• Durée de stationnement : 12 mois • Paiement unique lors de la souscription		Recommandé • Durée de stationnement : Libre • Engagement : 3 mois • Prélèvements mensuels automatiques	

OPNGO

OPnGO est un service digital innovant qui ambitionne de révolutionner l'expérience de stationnement dans les zones urbaines.

Via l'application mobile, les usagers sont en mesure de réserver et payer leur stationnement horaire en ouvrage, et régler et renouveler leur stationnement en voirie. Le tout au juste prix et sans ticket, ni facture papier, puisque l'ensemble est dématérialisé et les véhicules reconnus via leur plaque d'immatriculation. Grâce à la géolocalisation, ils peuvent comparer les tarifs et la distance des parkings à proximité ou encore, préparer leur trajet en toute sérénité en réservant leur stationnement à l'avance dans un parking.

Pour offrir un service encore plus complet et toujours plus simple à nos clients, nous prévoyons de lancer prochainement une plateforme unique pour l'ensemble de nos services proposant une expérience client modulable et adaptée à tous les besoins de stationnement. Celle-ci recouvre en effet, le parking en ouvrage, et en voirie, le stationnement vélo ; ainsi que la recharge électrique.



SERVICE DE PROXIMITÉ

RADIO INDIGO

Indigo a créé sa propre radio diffusée 24h/24 dans 342 parkings en France. Aujourd'hui, Radio Indigo est un pilier de notre stratégie de communication et diffuse plus de 280 messages par mois.

Les messages diffusés permettent de rendre l'environnement sonore de nos parkings plus chaleureux, plus apaisant mais aussi plus informatif pour nos clients. Afin de créer un véritable lien avec ses auditeurs, Radio Indigo diffuse des messages d'informations locales. Les clients peuvent ainsi entendre des messages sur les services proposés, des informations pratiques, des messages d'intérêt collectif, ainsi que des annonces d'événements à venir dans la ville.

A partir de l'été 2021, Indigo a renouvelé sa programmation en proposant des chroniques radio sur des idées d'escapades pour le Week-end. Entre informations culturelles, idées d'activités pour le week-end et écomobilité, la radio Indigo est devenue une véritable source de d'informations et d'inspiration pour nos clients.

ZONE DEUX ROUES MOTORISÉES

Sur ce parc il est proposé aux véhicules 2 roues motorisés des formules d'abonnement avec des espaces dédiés.

PLAN DE QUARTIER MULTIMODAL

Un plan de quartier multimodal est proposé dans tous les parkings à côté des caisses automatiques, et à proximité des accès principaux.

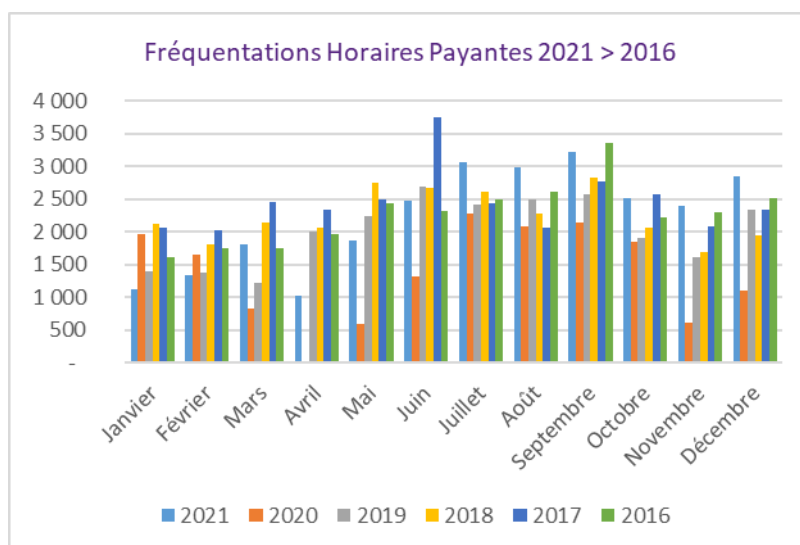


ANALYSES

7.1. FREQUENTATION

FREQUENTATION HORAIRES PAYANTES

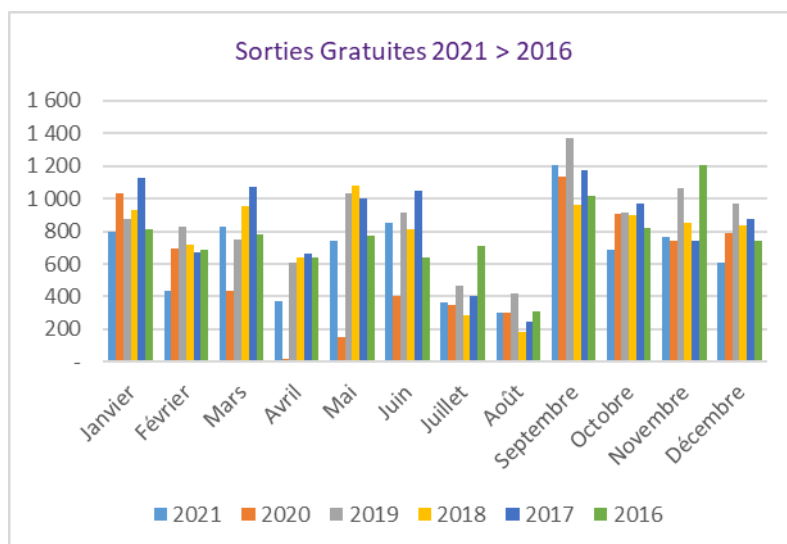
Fréquentations Horaires Payantes	2 021	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016
Janvier	1 131	1 974	1 408	2 116	2 075	1 617
Février	1 339	1 661	1 372	1 810	2 035	1 750
Mars	1 803	824	1 214	2 147	2 452	1 744
Avril	1 025	24	2 016	2 066	2 350	1 958
Mai	1 876	585	2 241	2 760	2 499	2 437
Juin	2 474	1 315	2 685	2 665	3 755	2 330
Juillet	3 063	2 281	2 417	2 612	2 433	2 497
Août	2 984	2 094	2 491	2 277	2 056	2 606
Septembre	3 223	2 142	2 575	2 823	2 767	3 364
Octobre	2 512	1 858	1 901	2 062	2 576	2 217
Novembre	2 391	614	1 612	1 685	2 088	2 298
Décembre	2 859	1 104	2 346	1 953	2 345	2 512
Total	26 680	16 476	24 278	26 976	29 431	27 330



SORTIES GRATUITES

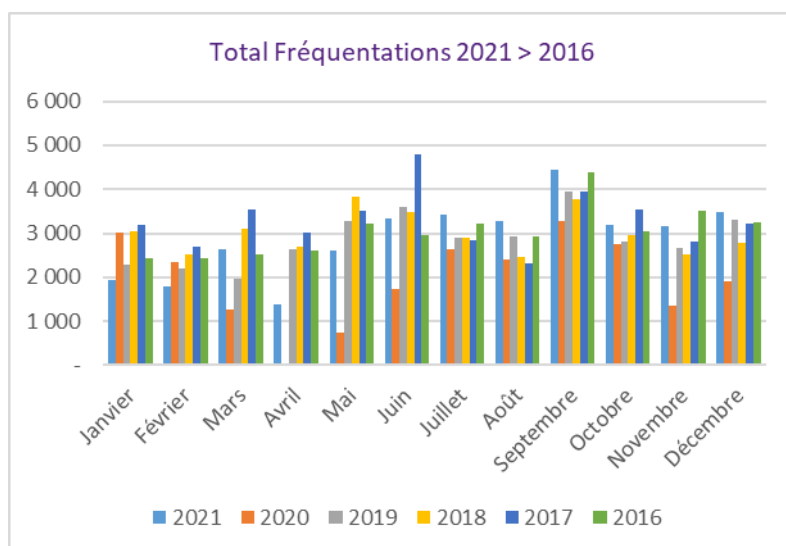
Sorties gratuites	2 021	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016
Janvier	794	1 036	875	929	1 128	810
Février	439	692	831	716	670	689
Mars	829	435	753	954	1 075	783
Avril	370	17	609	637	666	643
Mai	741	150	1 032	1 079	1 002	771
Juin	853	407	911	814	1 046	636
Juillet	364	348	470	289	406	711
Août	303	304	423	186	248	310
Septembre	1 207	1 135	1 369	958	1 171	1 019
Octobre	689	909	913	899	967	821
Novembre	762	742	1 061	850	738	1 203
Décembre	612	792	970	838	879	738
Total	7 963	6 967	10 217	9 149	9 996	9 134

*Sorties ½ heure gratuite dans le cadre de l'application de l'avenant 14 – Article 7 du 28/06/2013 (Mise en place de cette disposition le 1er juillet 2013)



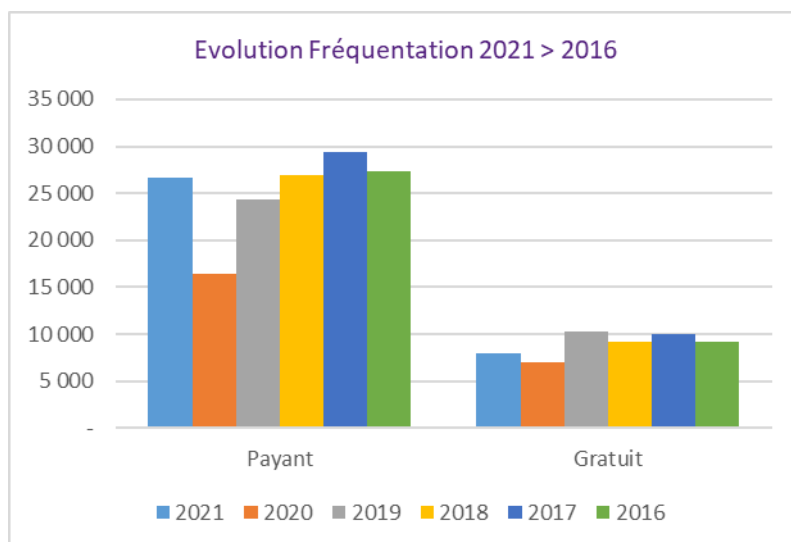
TOTAL FREQUENTATIONS HORAIRES

Total Fréquentations	2 021	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016
Janvier	1 925	3 010	2 283	3 045	3 203	2 427
Février	1 778	2 353	2 203	2 526	2 705	2 439
Mars	2 632	1 259	1 967	3 101	3 527	2 527
Avril	1 395	41	2 625	2 703	3 016	2 601
Mai	2 617	735	3 273	3 839	3 501	3 208
Juin	3 327	1 722	3 596	3 479	4 801	2 966
Juillet	3 427	2 629	2 887	2 901	2 839	3 208
Août	3 287	2 398	2 914	2 463	2 304	2 916
Septembre	4 430	3 277	3 944	3 781	3 938	4 383
Octobre	3 201	2 767	2 814	2 961	3 543	3 038
Novembre	3 153	1 356	2 673	2 535	2 826	3 501
Décembre	3 471	1 896	3 316	2 791	3 224	3 250
Total	34 643	23 443	34 495	36 125	39 427	36 464



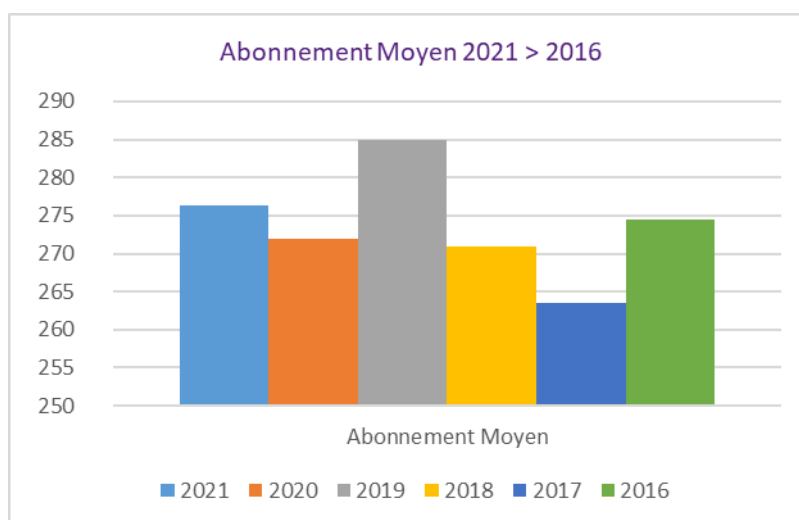
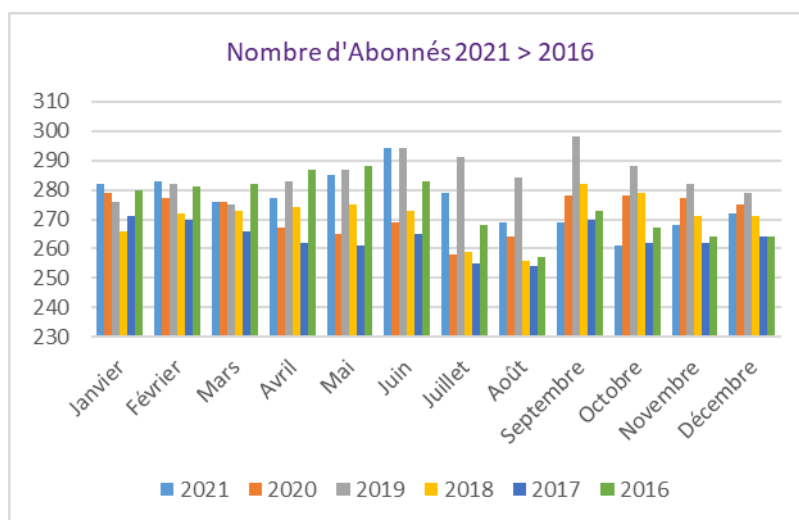
EVOLUTION DE LA FREQUENTATION HORAIRE

Evolution de la fréquentation payante	2 021	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016
Payant	26 680	16 476	24 278	26 976	29 431	27 330
Gratuit	7 963	6 967	10 217	9 149	9 996	9 134
Total Fréquentation	34 643	23 443	34 495	36 125	39 427	36 464



NOMBRE D'ABONNES

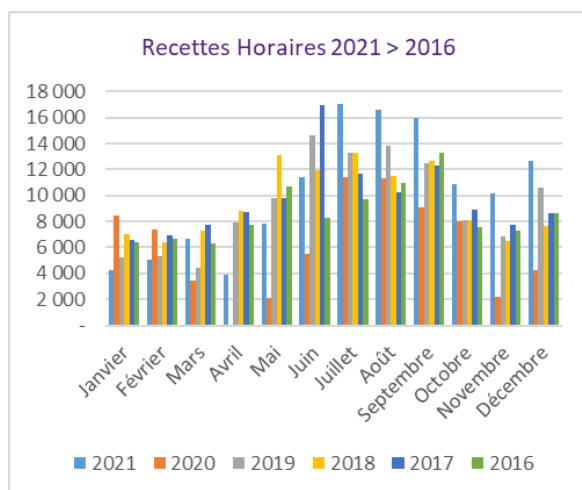
Nombre d'Abonnés	2 021	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016
Janvier	282	279	276	266	271	280
Février	283	277	282	272	270	281
Mars	276	276	275	273	266	282
Avril	277	267	283	274	262	287
Mai	285	265	287	275	261	288
Juin	294	269	294	273	265	283
Juillet	279	258	291	259	255	268
Août	269	264	284	256	254	257
Septembre	269	278	298	282	270	273
Octobre	261	278	288	279	262	267
Novembre	268	277	282	271	262	264
Décembre	272	275	279	271	264	264
Total	3 315	3 263	3 419	3 251	3 162	3 294
Abonnement Moyen	276	272	285	271	264	275



7.2. RECETTES DE L'EXPLOITATION

RECETTES HORAIRES

Recettes Horaires en € H.T.	2 021	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016
Janvier	4 241 €	8 442 €	5 249 €	7 025 €	6 581 €	6 436 €
Février	5 030 €	7 404 €	5 319 €	6 437 €	6 961 €	6 650 €
Mars	6 652 €	3 433 €	4 463 €	7 325 €	7 758 €	6 311 €
Avril	3 855 €	66 €	7 911 €	8 845 €	8 768 €	7 781 €
Mai	7 874 €	2 062 €	9 774 €	13 124 €	9 842 €	10 651 €
Juin	11 402 €	5 537 €	14 608 €	11 933 €	16 974 €	8 254 €
Juillet	17 041 €	11 440 €	13 331 €	13 305 €	11 673 €	9 707 €
Août	16 635 €	11 362 €	13 863 €	11 541 €	10 233 €	10 987 €
Septembre	15 989 €	9 122 €	12 447 €	12 674 €	12 267 €	13 305 €
Octobre	10 906 €	8 041 €	8 095 €	8 113 €	8 890 €	7 529 €
Novembre	10 196 €	2 197 €	6 823 €	6 522 €	7 751 €	7 312 €
Décembre	12 672 €	4 235 €	10 642 €	7 693 €	8 680 €	8 609 €
Total	122 493 €	73 339 €	112 525 €	114 538 €	116 379 €	103 532 €

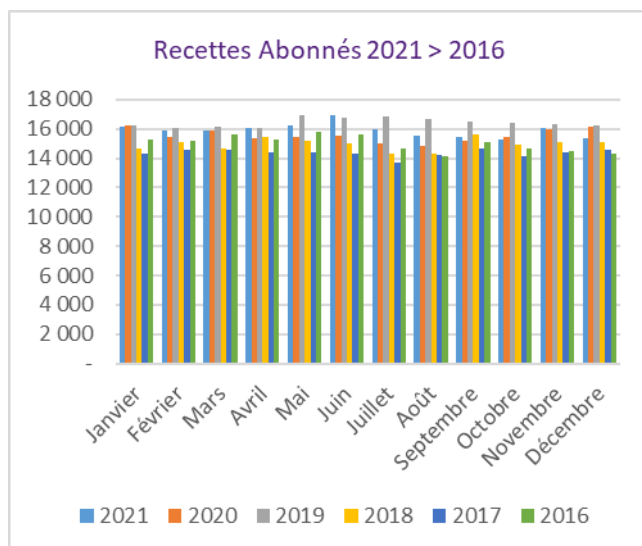


TICKET MOYEN

Ticket Moyen	2 021	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016
Janvier	3,75 €	4,28 €	3,73 €	3,32 €	3,98 €	3,60 €
Février	3,76 €	4,46 €	3,88 €	3,56 €	3,80 €	3,79 €
Mars	3,69 €	4,17 €	3,68 €	3,41 €	3,62 €	3,71 €
Avril	3,76 €	2,73 €	3,92 €	4,28 €	3,98 €	3,67 €
Mai	4,20 €	3,52 €	4,36 €	4,76 €	4,37 €	4,29 €
Juin	4,61 €	4,21 €	5,44 €	4,48 €	3,54 €	3,83 €
Juillet	5,56 €	5,02 €	5,52 €	5,09 €	3,89 €	4,96 €
Août	5,57 €	5,43 €	5,57 €	5,07 €	4,22 €	5,43 €
Septembre	4,96 €	4,26 €	4,83 €	4,49 €	3,96 €	4,80 €
Octobre	4,34 €	4,33 €	4,26 €	3,93 €	3,40 €	4,35 €
Novembre	4,26 €	3,58 €	4,23 €	3,87 €	3,18 €	4,09 €
Décembre	4,43 €	3,84 €	4,54 €	3,94 €	3,43 €	4,15 €
Total	4,59 €	4,45 €	4,63 €	4,25 €	4,24 €	3,89 €

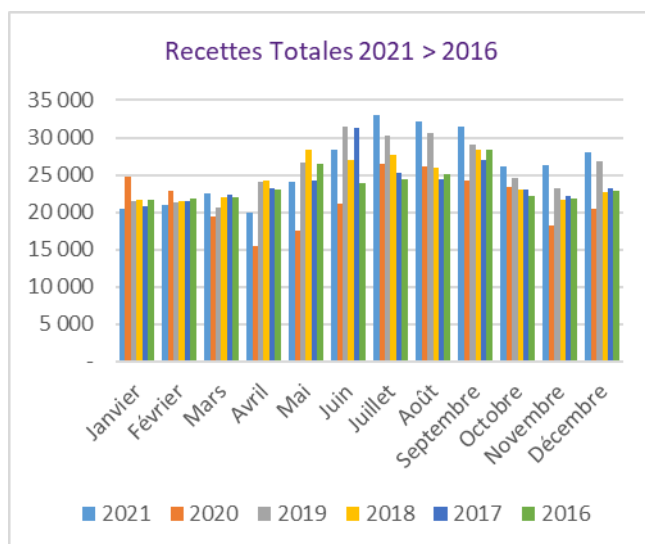
RECETTES ABONNÉS

Recettes Abonnés en € H.T.	2 021	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016
Janvier	16 166 €	16 225 €	16 271 €	14 616 €	14 266 €	15 231 €
Février	15 911 €	15 415 €	16 013 €	15 100 €	14 577 €	15 165 €
Mars	15 881 €	15 895 €	16 163 €	14 673 €	14 551 €	15 653 €
Avril	16 096 €	15 336 €	16 066 €	15 460 €	14 396 €	15 310 €
Mai	16 196 €	15 422 €	16 930 €	15 168 €	14 353 €	15 797 €
Juin	16 948 €	15 517 €	16 791 €	15 047 €	14 314 €	15 645 €
Juillet	15 943 €	15 009 €	16 861 €	14 338 €	13 668 €	14 625 €
Août	15 495 €	14 790 €	16 689 €	14 342 €	14 211 €	14 090 €
Septembre	15 418 €	15 163 €	16 535 €	15 635 €	14 660 €	15 115 €
Octobre	15 261 €	15 405 €	16 413 €	14 919 €	14 105 €	14 694 €
Novembre	16 061 €	15 982 €	16 327 €	15 094 €	14 382 €	14 508 €
Décembre	15 333 €	16 176 €	16 216 €	15 063 €	14 552 €	14 297 €
Total	190 709 €	186 335 €	197 274 €	179 454 €	172 037 €	180 130 €



RECETTES HORAIRES & ABONNES

Recettes Totales en € H.T.	2 021	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016
Janvier	20 407 €	24 668 €	21 519 €	21 641 €	20 848 €	21 667 €
Février	20 941 €	22 819 €	21 333 €	21 537 €	21 539 €	21 815 €
Mars	22 533 €	19 328 €	20 626 €	21 997 €	22 309 €	21 964 €
Avril	19 951 €	15 402 €	23 977 €	24 304 €	23 163 €	23 091 €
Mai	24 070 €	17 484 €	26 704 €	28 292 €	24 196 €	26 447 €
Juin	28 351 €	21 054 €	31 399 €	26 980 €	31 288 €	23 899 €
Juillet	32 984 €	26 449 €	30 192 €	27 643 €	25 341 €	24 332 €
Août	32 131 €	26 152 €	30 552 €	25 883 €	24 444 €	25 077 €
Septembre	31 407 €	24 285 €	28 982 €	28 308 €	26 927 €	28 420 €
Octobre	26 167 €	23 446 €	24 508 €	23 032 €	22 996 €	22 223 €
Novembre	26 257 €	18 179 €	23 150 €	21 617 €	22 133 €	21 820 €
Décembre	28 004 €	20 410 €	26 858 €	22 756 €	23 232 €	22 906 €
Total	313 202 €	259 674 €	309 799 €	293 992 €	288 416 €	283 662 €





8.

BILAN FINANCIER : COMPTE DE RESULTAT ET PATRIMOINE

8.1. PATRIMOINE DE DELEGATION

VARIATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

A ce titre aucune variation n'est intervenue au cours de l'exercice 2021.

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2021

Parc de stationnement Nîmes Jardin de la Fontaine

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2021	Cumul Amortissement au 31/12/2021	Valeur nette comptable au 31/12/2021
BIENS DE RETOUR	AAI EN CONCESSION	283 587 -	197 708	85 879
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLE	2 805 824 -	2 599 627	206 197
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	165 642 -	109 386	56 256
Total BIENS DE RETOUR		3 255 054 -	2 906 721	348 332
BIENS DE REPRISE*	LOGICIELS	14 -	14	-
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	14 033 -	8 000	6 033
	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	9 -	9	-
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQU	5 961 -	5 961	-
Total BIENS DE REPRISE*		20 017 -	13 984	6 033
Total général		3 275 071 -	2 920 705	354 365

*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

Parc de stationnement Nîmes Jardin de la Fontaine

en euros H.T.	31/12/2021
Immobilisations Valeur Comptable Brute	3 275 071
Immobilisations Valeur Comptable Nette	354 365
Immobilisation en cours	13 870

8.2. COMPTE DE RESULTAT

PARC DE STATIONNEMENT	300003 Nîmes Jardin de la Fontaine
DELEGANT	VILLE DE NÎMES
DELEGATAIRE	SOPARK
ANNEE	2021

Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2021

EN H.T.	Année 2020	Année 2021	2021 / 2020 en valeur	2021 / 2020 en %
Horaires parcs	73 339	122 493	49 154	67,0%
Abonnés parcs	186 335	190 709	4 375	2,3%
Voirie				
Garantie de recettes villes				
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes	828	961	133	16,0%
Sous Total Chiffre d'Affaires	260 502	314 164	53 662	20,6%
Subventions d'exploitation				
Autres Produits	1	0	-1	-78,6%
Sous Total Autres Produits	1	0	-1	-78,6%
Total Produits d'Exploitation	260 503	314 164	53 661	20,6%
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-43 349	-41 171	2 179	-5,0%
Personnel Contrat à Durée Déterminée				
Autre Personnel externe et Frais Divers	-504	-187	318	-63,0%
Personnel Intérimaire d'Exploitation				
Prestations de Nettoyage	-7 986	-6 534	1 452	-18,2%
Prestations de Gardiennage				
Sous Total Frais de Personnel	-51 839	-47 891	3 948	-7,6%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-7 411	-6 383	1 028	-13,9%
Entretien : Contrats	-8 192	-7 931	262	-3,2%
Electricité, Fluides	-5 738	-5 467	271	-4,7%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-2 461	-2 352	110	-4,5%
Location Matériel d'Exploitation	-459	-162	296	-64,6%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-24 262	-22 295	1 967	-8,1%
Actions Commerciales	-554	-900	-346	62,5%
Collecte de Fonds et Commissions	-3 499	-5 555	-2 056	58,8%
Frais Administratifs et Divers	-27	-16	11	-40,9%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-4 081	-6 471	-2 391	58,6%
Total Charges Directes d'Exploitation	-80 182	-76 658	3 524	-4,4%
Police d'Assurances	-1 640	-1 885	-245	14,9%
Sinistres				
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-1 369	-1 571	-202	14,7%
Redevances Aux Concedants	-10 421	-12 555	-2 134	20,5%
Taxes et Versements Assimilés	-6 400	-6 020	380	-5,9%
Autres Charges et Provisions Courantes	-5	-10	-5	101,8%
Charges de Gros Entretien	-5 297		5 297	-100,0%
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-5 262	-6 158	-896	17,0%
Frais Généraux Siège	-21 205	-20 012	1 193	-5,6%
Total Autres Charges d'Exploitation	-51 599	-48 210	3 388	-6,6%
Total Autres Charges d'Exploitation	-51 599	-48 210	3 388	-6,6%
Total Charges d'Exploitation	-131 781	-124 868	6 913	-5,2%
Autres Charges Non Courantes				
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport				
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-35 839	-35 116	723	-2,0%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-35 839	-35 116	723	-2,0%
Total Charges Non Courantes	-35 839	-35 116	723	-2,0%
EBIT	92 883	154 180	61 297	66,0%
Frais Financiers	-17 757	-15 729	2 028	-11,4%
Total Frais Financiers	-17 757	-15 729	2 028	-11,4%
Total Frais Financiers	-17 757	-15 729	2 028	-11,4%
Resultat Net avant Impot Parc	75 127	138 451	63 324	84,3%

ANALYSE COMPARATIVE DU COMPTE DE RESULTAT 2020/2021

L'année 2021 a permis au parc Jardin de la fontaine de renouer avec une activité similaire à celle de 2019.

Ainsi le compte de résultat fait apparaître une hausse du chiffre d'affaires de 20% VS 2020.

A noter que les recettes horaires du parc sont à un niveau supérieur à 2019. Cela est lié à la perte de quelques abonnés sur le parc et donc à une plus grande disponibilité pour les clients horaires.

Les dépenses d'exploitation sont en légère baisse venant principalement d'une diminution du GER.



ANNEXES

9.1. ANNEXES

ANNEXE 1 : ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE
DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC

ANNEXE 2 : PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE
CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

ANNEXE 3 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

ANNEXE 4 : GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE



**ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS
AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
(données comptables – exercice 2021)**

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

INDIGO

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1^{er}-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2021.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1^{er} - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2021 (art. R 3131-4 1^{er} -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1^{er} - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1^{er} - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 - 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2022

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET





PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2021 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui-ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2021, il est appliqué un pourcentage de 3,9 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2021. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

* *
*



ANNEXE 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2021 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.

- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.



ANNEXE 2

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE
Exercice 2021**A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO**

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.

La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.

Ainsi, concernant l'exercice 2021, l'affectation des frais de structure correspond à 8,33% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homoux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

INDIGO

ANNEXE 2

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
 - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.
3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
 - Prospection de marché,
 - Animation commerciale, développement de la clientèle aval,
 - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient ou non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
 - Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.
5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des événementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.



ANNEXE 2

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

INDIGO

INDIGO PARK
Direction Régionale Sud Est
04 91 37 34 48